



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

3019

A

4

244
26

MÉMOIRE

JUSTIFICATIF

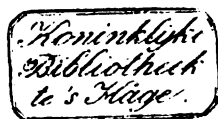
APPUYÉ

SUR LA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

DU COMTE VAN DER MEERE,

ACCUSÉ DE COMLOT ET D'ATTENTAT

CONTRE LA SURETÉ DE L'ÉTAT.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE J. DE MAT, GRANDE PLACE, N° 1188.

Mars 1843.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF

APPUYÉ

JOUR D'ASSISES
DU BRABANT.
Mars 1842.

SUR LA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

DU COMTE VAN DER MEERE,

GÉNÉRAL-MAJOR AU SERVICE DE LA BELGIQUE, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD,
DÉCORÉ DE LA CROIX DE FER ET COMMANDEUR DE L'ORDRE D'ISABELLE ;

ACCUSÉ

DE COMLOT ET D'ATTENTAT CONTRE LA SURETÉ DE L'ÉTAT.

Ces pages, qui offrent la daguerréotypie fidèle de la vie militaire et politique du Général comte Van der Meere, tracées avec autant de modération que d'impartialité, n'étaient point destinées à la publicité. Fort de son innocence, et souriant de pitié à l'articulation de la série des faits que la malveillance dirigeait contre lui, le Général prisonnier avait pris la ferme résolution de ne chercher à briser l'arme de la calomnie qu'à l'aide d'une éclatante justification. Cédant à des conseils judicieux, il avait espéré pouvoir attendre avec calme que l'heure de la justice eût sonné, pour déraciner jusqu'au germe de la plus déplorable des préventions, lorsque l'acte d'accusation, formulant le rêve d'un prétendu complot orangiste, et répandu avec une profusion tout au moins aussi prématurée qu'impolitique, est venu le mettre en demeure. Forcé de sortir de l'inaction, il livre, sans arrière-pensée, à la conscience de ses concitoyens, l'analyse de sa carrière publique, naguère attaquée avec si peu de ménagement.

C'est en abandonnant, sans commentaire, aux investigations publiques l'appréciation de ses actes, rapportés par ordre de date et étayés de pièces justificatives ; c'est en faisant un appel officiel à l'impartialité nationale ; c'est en s'abritant derrière la dignité d'une réputation sans tache, qu'il compte faire acte de loyauté,

en s'efforçant de neutraliser, à l'aide de documents authentiques, les écarts rien moins qu'honorables de ses ennemis.

Certes, ce n'est ni par l'éclat de sa naissance, ni par la noblesse de son caractère, ni par le faste de ses états de service, qu'il ait jamais pu acquérir le droit exécrable de jeter la perturbation dans son pays, en s'aveuglant jusqu'à tenter de démolir la nationalité belge; lui qui, de l'aveu de ses ennemis mêmes, avait si puissamment contribué à jeter et à consolider les bases de notre émancipation politique. Il est le premier à protester de toute son énergie contre l'idée criminelle d'une aussi délirante compensation; mais si, dans la position exceptionnelle où la fatalité l'a placé, des souvenirs tutélaires qui couvrent de leur égide le caractère de sa vie politique ne sont pas des titres suffisants à sa justification; si l'étoile d'honneur qui brille sur sa poitrine exige le plus grand scrupule dans l'accomplissement de ses devoirs, au moins l'analyse franche de ses actes publics est appelée à imprimer à ses assertions un caractère de persuasion tel qu'ils doivent contrebalancer, tant par leur nombre que par leur puissance, le poids des faits qu'une accusation fantastique, fruit d'un excès de zèle gouvernemental, dirige imprudemment contre sa loyauté.

Jamais il n'est entré dans ses principes d'user de récrimination: aussi, loin qu'il ait eu un instant l'imprudente pensée, comme l'ont annoncé des hommes avides de scandale, d'exhumer des faits qui devraient appartenir à l'histoire, si la dignité nationale n'exigeait qu'on jetât un voile sur le passé, il croit au contraire de son devoir de mettre la plus grande circonspection dans l'expression de ses idées; il n'a d'autre but que d'invoquer le témoignage de ses antécédents, comme gage de ses paroles et de ses actions.

L'origine de la famille des Van der Meere se perd, comme celle d'un grand nombre de souches aristocratiques belges, dans le désordre des archives. Soit, comme le rapportent quelques généalogistes, qu'un Van der Meere ait assisté, en 1034, à la distribution des fiefs faite par le comte Baudoin; soit qu'il faille attribuer la fondation de cette maison à l'un des chevaliers allemands venus en Flandre avec l'empereur Othon, au secours du comte Ferrand, on trouve en 1304 Jean Van der Meere, quatrième de cette antique branche, échevin des Parchons à Gand. Ce nom est inscrit sur le livre des familles patriciennes d'Audenarde, où depuis le 14^e siècle jusqu'à Charles-Joseph, aïeul du comte actuel, député aux États de Flandre et dernier bourgmestre d'Audenarde, les représentants de cette famille ont constamment siégé dans le conseil communal.

L'un d'eux, Wauter Van der Meere, avait, entre autres, été nommé vingt-deux fois échevin, de 1451 à 1486. Philippe Van der Meere leva le 30 août 1622, par commission de l'infante Isabelle, une compagnie de 300 hommes. François Van der Meere, tué en 1688 au siège de Bellegarde, avait été honoré du titre de comte par l'empereur Léopold.

La terre, seigneurie et village d'Ayshove et Cruyshautem, érigés en comté par lettres du 4 septembre 1670, était une des plus grandes terres de la Flandre : elle comptait 167 arrière-fiefs.

Charles-Aimé-Emmanuel Van der Meere était membre de la première Chambre des États-généraux, Président de l'ordre équestre de la Flandre Orientale, Chambellan du roi Guillaume I^{er}, et Chevalier de l'ordre du Lion Belgique.

Le chef actuel et dernier héritier de cette ancienne maison porte les titres de comte Van der Meere et de Cruyshautem, comte de Ryshove, baron de Bouterhem, baron de Jauche, Seigneur de Voorde, etc., etc.; Général-major au service de la Belgique, Chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, et Commandeur de l'ordre d'Isabelle l'Américaine.

Au commencement de 1810, lors de l'occupation de l'île de Walcheren par Année 1810. les Anglais, Napoléon voulut que la fidélité des Belges lui fût garantie par des otages. Il ordonna que les fils de famille fussent transportés en France, où il leur fit accepter des emplois civils et militaires. Le comte Van der Meere était du nombre de ces jeunes gens, dont la liberté répondait du dévouement de leur pays à l'Empereur : ce fut par décret du 21 janvier de cette année qu'il entra, à l'âge de 13 ans et demi, à l'école militaire de la Flèche, où il ne tarda pas à se distinguer par son intelligence, son travail et sa bonne conduite. (*Voyez Pièces justificatives, N° 1.*) Aussi fut-il, malgré son jeune âge, du nombre des élèves Année 1813. proposés pour le grade d'officier, le 3 octobre 1813; mais atteint à cette époque d'une maladie grave, déclaré par les médecins de l'école incapable de soutenir les fatigues d'une campagne, il fut renvoyé dans sa famille, où les événements de 1814 le surprirent.

Séparée de la France, la Belgique était gouvernée par un général autrichien. Année 1814. Nos soldats arboraient la cocarde noire; tout semblait annoncer le retour de nos anciens souverains. Le vieux comte Van der Meere n'hésita pas à solliciter pour son fils une lieutenance que celui-ci obtint le 2 mars, à la 1^{re} légion. Le 15 du même mois il fut élevé au grade de capitaine, et obtint la permission de lever une compagnie à ses frais. Ses chefs l'avaient en outre désigné pour diriger l'instruction des officiers de son corps. (*Voyez Pièces justificatives, n° 2.*)

Nommé aide-de-camp du général Van Geen le 28 avril 1815, ce fut le comte Année 1815. Van der Meere qui apporta à Bruxelles la nouvelle de la victoire de Waterloo. Sa conduite dans la journée du 18 juin lui avait mérité l'honneur d'être porté sur la liste des vingt premiers décorés de l'Ordre de Guillaume; mais la crainte d'exciter des susceptibilités, que le pouvoir avait intérêt à ménager, fit substituer à son nom, sans la moindre protestation de sa part, celui d'un officier supérieur. C'est par de pareils actes que, faisant abnégation de lui-même, il sut se concilier, au milieu des écarts d'une brûlante jeunesse, la bienveillance et l'amitié de ceux qui avaient été à même d'apprécier la noblesse de son caractère.

Année 1817. En mai 1817, S. A. le prince de Hatzfeld, ambassadeur de Prusse, demanda à son Souverain qu'une honorable distinction fût accordée au capitaine Van der Meere, pour la conduite qu'il avait tenue à Namur en 1813, en sauvant la vie, au péril de la sienne, à un officier prussien. (*Voyez Pièces justificatives, N° 3, 4 et 5.*)

Année 1823. Jusqu'en 1823 le comte Van der Meere fit partie de l'armée des Pays-Bas. Le 17 avril de cette année il obtint, sur sa demande, sa démission honorable, son intention étant alors de passer au service d'Espagne. (*Voyez Pièces justificatives, N° 6.*)

Année 1825. Mais ce projet n'eut pas de suite, car par un arrêté royal du 2 juin 1825, il fut nommé fonctionnaire civil aux Indes Orientales, et chargé d'une lettre de cabinet, qui témoigne de la faveur dont l'honorait l'ancien Monarque. (*Voyez Pièces justificatives, N° 7.*)

Année 1826. Le 6 novembre 1826, il fut nommé Receveur-général du timbre à la colonie de Surinam. Cette place ayant été supprimée par arrêté royal du 1^{er} janvier 1829, il s'embarqua pour l'Europe, libre de sa destinée.

Année 1830. Lors de la révolution de 1830, on le vit, les deux premiers jours, à la tête des hommes les plus respectables de la Société de Commerce, qui l'avaient pris pour Chef, risquer sa vie pour sauver les propriétés publiques et privées, entr' autres l'hôtel du gouvernement et les fabriques de MM. Weemaels et Van der Elst.

Appelé au Conseil de la garde bourgeoise en qualité de Major, commandant la 1^{re} et la 2^e section de la ville de Bruxelles, il figura depuis cette époque en première ligne dans tous nos événements politiques.

Malgré la discorde de ces conflits, jamais on ne le vit se servir de l'ascendant qu'il acquit sur le peuple que pour le ramener à des sentiments de modération.

L'expédition de Tervueren, dirigée par lui, favorisa l'arrivée des Liégeois à Bruxelles. (*Voyez Pièces justificatives, N° 8.*)

Chargé d'une mission à Ath, accompagné seulement du capitaine Gambier, il pénétra dans la ville, restée au pouvoir du roi Guillaume, et n'en sortit qu'aux pressantes sollicitations de M. le comte De Rouillé, commandant de la garde bourgeoise. M. De Rouillé craignait que le peuple ne se livrât au pillage s'il venait à connaître l'arrivée d'un représentant du pouvoir établi à Bruxelles. Le Major Van der Meere, qui ne devait entrer à Ath qu'au cas où la ville eût exécuté son mouvement révolutionnaire, avait déjà fait plus que son devoir, et s'il renonça au projet de prendre, lui deuxième, une ville forte avec une bonne garnison, ce ne fut que par la crainte d'attirer sur ses habitants les horreurs du pillage et de l'incendie.

Quelques jours avant l'attaque de Bruxelles, nommé Commandant en Chef des forces mobiles (*Voy. Esquisses historiques sur la Révolution belge*), il n'accepta cette importante mission qu'à la condition expresse que les membres du Conseil restassent assemblés sous la présidence de M. le baron d'Hoogvorst pour l'aider dans tout ce qui regarderait la partie administrative. Le comte Van der Meere était à peine

installé dans ses nouvelles fonctions, qu'on lui apporta des papiers importants saisis à la porte de Laeken par M. le Major Vanderkelen, sur un employé de la poste. C'étaient des dépêches secrètes que M. De la Coste, ministre de l'intérieur, adressait à M. Van der Fosse, Gouverneur du Brabant méridional. Elles annonçaient les intentions du roi Guillaume. M. Van der Fosse devait rassurer ses amis sur l'entrée des troupes du prince Frédéric. On promettait oubli du passé pour tous, à l'exception des principaux moteurs, dont, disait la dépêche, on ferait un exemple capable d'empêcher le retour de si coupables tentatives. L'importance de ces documents engagea le Commandant en Chef à convoquer immédiatement le Conseil. Aucun des membres qui le composaient ne se rendit à cet appel.

Abandonné de tous, seul chef ostensible du mouvement révolutionnaire, maître d'un commandement sans contrôle et dont il lui était si facile d'abuser, le comte Van der Meere aima mieux résilier ses pouvoirs, et les journées de Septembre le virent, comme simple citoyen, combattre dans les rangs du peuple.

Le peuple le remplaça bientôt à sa tête. Dès le 25 il commandait toute l'aile gauche, et les braves qu'il conduisit au champ d'honneur pourraient attester au besoin son courage et son dévouement.

Le Gouvernement provisoire le nomma Colonel d'état-major le 27 septembre 1830, et quelques jours après il fut appelé à organiser en cette qualité le personnel du département de la guerre.

Sans aide, sans documents aucuns, l'administration fugitive ayant tout enlevé, Année 1830. il parvint en peu de temps à dresser les cadres de la division la plus intéressante du Ministère. C'est à ses propositions que les officiers rentrés en Belgique, après Waterloo, doivent la restitution de leurs grades. L'armée lui doit la haute-paie pour ses compagnies d'Elite, et les chevrons pour les anciens soldats; une foule d'officiers lui doivent leurs épaulettes, et chacun sait qu'il fut utile à tous autant qu'il le put avec justice; toujours au service du plus petit, comme du plus grand. Belge avant tout, fier de l'honneur national, il ne comprit jamais la nécessité d'appeler à la tête de notre armée des capacités étrangères.

Le Congrès allait nommer un Régent : le gouvernement provisoire, sur le point de résilier ses pouvoirs, pensa que c'était à lui qu'il appartenait de décerner des récompenses nationales à ceux qui avaient bien mérité de la patrie. Il paraissait avoir un pressentiment de ce qui devait arriver après lui : il créa donc une décoration nationale en trois classes, Commandeurs, Officiers et Chevaliers. L'arrêté comprenait seulement la nomination de trois Commandeurs, au nombre desquels se trouvait le comte Van der Meere; de plus, vingt officiers et cinquante chevaliers. L'arrêté portait encore qu'une commission, prise dans le sein des premiers décorés, s'assemblerait immédiatement, sous la présidence du commandeur Van der Meere, pour juger des titres des candidats à la décoration.

Le colonel Van der Meere fut porteur un jour entier de cet arrêté, ainsi que

de la nomination qui lui conférait à la fois les insignes de l'ordre et cette présidence honorable. Les membres du Gouvernement s'étant ravisés, décidèrent qu'il serait laissé au Chef que l'on allait élire une belle occasion de se populariser en récompensant les services rendus à la cause nationale, et les arrêtés furent rapportés le lendemain. Deux ans plus tard, lors de la création d'un ordre par le Souverain que la Belgique avait choisi, le comte Van der Meere ne fut pas même au nombre des premiers décorés!

Année 1831. Le 27 janvier 1831, le comte Vander Meere fut élevé au grade de Général de brigade, et nommé gouverneur militaire du Brabant. Agité par les partis qui se disputaient le trône, Bruxelles était à cette époque menacée de nouveaux désordres.

Une tentative infructueuse des Orangistes donna lieu, sous le Ministère de mars, à des troubles sérieux, habituellement désignés sous le nom de *Pillages de 1831*.

Les chasseurs de Borremans, supposant, à tort ou à raison, que leur chef avait pris part à cette tentative, se mutinèrent, chassèrent leurs officiers et allaient se réunir au peuple, lorsque le Général se rendit au milieu d'eux, à la caserne de Sainte-Élisabeth, et parvint à rétablir l'ordre et l'obéissance en faisant arrêter quelques meneurs. Cependant une foule immense grondait au dehors et menaçait d'enfoncer les portes de la caserne. Le Général les fit ouvrir lui-même, et se présenta seul au peuple. Ses paroles de paix et de conciliation furent comprises, et la foule le reconduisit en triomphe à son hôtel.

Sur un autre point de la ville, les menaces du peuple avaient un caractère plus sanguinaire. On parlait de mettre Borremans à la lanterne, et de démolir les Petits-Carmes, où le Colonel était détenu. Une foule compacte encombra les abords de la prison, obstruant tout passage aux patrouilles. Après des efforts inouïs, le Général parvint, seul, jusqu'aux portes de la prison. Ses menaces, ses prières furent sans effet sur ces hommes exaltés. Il allait être victime de son dévouement, lorsque l'idée lui vint d'engager le peuple à se rendre avec lui chez le Régent, demander la punition des traîtres.

Alors on vit cette multitude furieuse s'apaiser, se former en colonne à la suite du Général, et se diriger tous, bras dessus bras dessous, vers l'hôtel du Régent.

C'était un spectacle étrange, sans doute, que de voir le Chef de l'autorité militaire à la tête des hommes qui venaient de livrer la Capitale à toutes les terreurs du désordre et de l'anarchie. Mais le témoignage de sa conscience rassurait le Général contre des suppositions malveillantes : les prisonniers étaient sauvés!

La réponse du Régent n'avait pu calmer le peuple. Il se ruait avec fureur sur les maisons des particuliers désignés comme Orangistes sur les listes de proscription répandues avec profusion dans la ville.

Toutes les autorités civiles et militaires se réunirent chez M. Le Régent dans la matinée du 28 mars, et décidèrent que les désordres seraient réprimés par la force.

L'exécution des mesures prises et réglées par un ordre du Ministre de la guerre d'août 1831 (*Voyez Pièces justificatives*, n° 9), étant du ressort du Gouverneur militaire, celui-ci s'en occupa immédiatement. Il commença par adresser au peuple de Bruxelles une proclamation, qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter ici, parce qu'elle montre à la fois et la manière dont le Général comprenait les devoirs de sa position, et l'absurdité des charges qui pèsent aujourd'hui sur lui; parce qu'interprétée erronément, à l'aide d'une altération perfide dans la ponctuation, la malveillance y avait attaché un sens dénaturé que repousse tant le texte officiel que l'esprit de ce manifeste.

« AU PEUPLE DE BRUXELLES.

» J'en appelle au bon esprit qui vous avait animé jusqu'à présent. Cessez, je vous en conjure, des troubles qui doivent affliger tout vrai patriote.

» Vous avez manifesté votre opinion contre le retour d'un prince que des hommes égarés ou coupables voulaient rappeler parmi nous. Cette démonstration a fait plaisir au gouvernement, mais il ne faut pas qu'elle soit le prétexte du pillage et de l'incendie.

» Écoutez donc ma volonté : Vous allez rentrer dans l'ordre et cesser des scènes qui déshonorent notre belle révolution; sinon vous me mettez dans la cruelle nécessité d'employer des moyens violents pour les réprimer.»

Et voilà l'homme que l'on ose sérieusement accuser d'avoir voulu, dix ans plus tard, armer les citoyens les uns contre les autres, et provoquer le massacre, le pillage et l'incendie, sous le prétexte de cette restauration dont il s'est toujours posé l'adversaire!!

Un changement subit dans les résolutions du gouvernement vint arrêter l'effet inévitable de ces mesures énergiques.

A midi, le général Van der Meere reçut un message des Ministres, qui l'appelaient au sein du Conseil, et lui enjoignaient d'arrêter à l'instant même ses dispositions militaires. *En vain* le Général protesta contre la suspension de ses ordres, dans un moment où les minutes valaient des heures. On lui signifia que les décisions prises le matin chez le Régent n'avaient pas reçu l'approbation du Conseil. Interpellé s'il était vrai qu'il eût l'intention de promener le canon dans les rues, il répondit affirmativement. « Général, vous voulez donc tuer la révolution, s'écria l'un des Ministres? » « Je ne puis comprendre, répondit le Comte, qu'en me servant des moyens que j'ai à ma disposition pour faire rentrer le peuple dans le devoir, je puisse être accusé de vouloir étouffer l'élan national. En attendant, comme il ne convient pas à l'honneur de mon nom qu'il soit attaché à des scènes de pillage et d'incendie, je demande à être remplacé sur l'heure dans mon commandement. » Rentré chez lui, le Général s'empressa d'envoyer au Régent sa démission, ainsi conçue :

» Je viens vous prier, M. le Régent, de vouloir bien accepter ma démission; je

Année 1831. ne puis plus long-temps conserver un commandement où mes pouvoirs sont bornés et soumis à la décision d'hommes qui peuvent voir plus juste que moi, mais qui sont en opposition avec ma manière d'agir pour rétablir la tranquillité que les malheureux événements d'hier ont troublée. Et moi aussi, M. le Régent, j'aime ce peuple qui a conquis sa liberté. J'ai toujours été prêt à verser mon sang pour lui; mais en ma qualité de Commandant militaire de la province, ma réputation est attachée au rétablissement de l'ordre; sans moyens violents je n'y puis parvenir, je dois donc à l'honneur de céder ma place à des mains plus habiles; je demande à être remplacé sur l'heure; rien ne peut plus m'engager à conserver le commandement de la province. (*Voyez Pièces justificatives, N° 10 à 14.*)

Cette démission fut acceptée, et, circonstance toute particulière, ce fut le secrétaire du conseil des Ministres qui en accusa réception au Général, en lui faisant part qu'il était remplacé par le colonel Malherbe, aide-de-camp du Régent. (*Voyez Pièces justificatives, N° 15.*)

Tout le pays fut en émoi par suite des excès commis à Bruxelles; on accusait les autorités d'avoir manqué d'énergie, on accusait le Général lui-même de s'être retiré, disait-on, au moment du danger.

La presse réclama la punition des coupables, et le Congrès, pour satisfaire l'opinion publique, nomma dans son sein, par décret du 2 avril, une commission à l'effet de rechercher les causes de ces mouvements populaires, et de lui proposer des mesures législatives propres à les détruire, à ramener la confiance et à assurer le maintien de l'ordre public.

Les demandes posées d'une manière aussi précise que rationnelle par cette commission, présidée par M. Raikem, ayant M. De Robaulx pour secrétaire, et les réponses y corrélatives, justifient tant du principe de l'enquête que de la loyauté du caractère et des sentiments de modération dont le Général était animé. Appelé officiellement à émettre son opinion sur l'instrument moteur de ces écarts, il les attribue à deux causes; 1° à une conspiration ourdie par des factieux pour favoriser le retour du prince d'Orange en Belgique; 2° à la faiblesse que le Gouvernement n'avait cessé de montrer dans ces circonstances périlleuses. Interrogé sur les résultats immédiats que l'on devait attribuer à ces mouvements, il en fait rejaillir la découverte d'une conspiration orangiste, dont la réussite eût fait tomber les têtes des meilleurs patriotes, et eût plongé le pays dans les horreurs de la guerre civile. Sommé de s'expliquer sur le caractère des mesures que, dans son opinion on aurait négligées, et à qui on devait en attribuer la cause, il déclare qu'il n'entend devenir l'accusateur de personne, livrant sa conduite personnelle à l'investigation la plus sévère! (*Voyez Pièces justificatives, N° 16, 16^{bis} et 17.*)

Animé de pareils sentiments, aussi francs que généreux, le Général se présente à la barre de l'opinion publique, jaloux de ses actes, qu'il invoque comme point de mire de sa défense.

Le 20 avril, le comte Van der Meere fut invité à prendre le commandement militaire de la province de Liège. Le lendemain 21 on mit également sous ses ordres la province de Limbourg, en lui confiant le troisième grand commandement militaire.

La nationalité belge avait peu de partisans à Liège. Le Général avait surtout pour mission de l'y maintenir. Il trouva l'autorité faible et sans influence; il sut par son ascendant lui inspirer de l'énergie et lui rendre le sentiment de sa force. Les partis s'agitaient; l'absence totale de police redoublait leur audace et facilitait l'exécution de leurs projets. Au milieu des difficultés de sa position, le Général ne recula point devant des sacrifices pécuniaires pour conserver intact et fort le pouvoir qu'il tenait de la confiance du Gouvernement; en effet, malgré ses sollicitations pressantes, il n'avait pu obtenir du département de la guerre des fonds de subvention nécessaires pour l'établissement d'une police militaire, en l'absence de toute action efficace de la part de la police civile.

Un mois s'était à peine écoulé que le colonel Hamesse, chef d'état-major du Général, écrivait le 11 juin 1831, par son ordre, au Ministre de la guerre, dans les termes suivants: « Dans l'absence de toute police locale, le Général avait demandé » depuis long-temps l'établissement d'une police militaire avec les moyens de l'entretenir. Le département de la Guerre n'a pas cru devoir déférer à cette demande » dictée par l'urgence. Les prévisions du Général viennent malheureusement de » se réaliser; il est informé depuis hier soir qu'il existe un vaste complot, tendant » à faire arborer les couleurs nationales françaises; que tout est disposé pour que » ce dessein soit mis demain à exécution. Ce projet paraît avoir de grandes ramifications; il a cependant été impossible jusqu'à présent de remonter à sa source. » Les autorités civiles ne paraissent pas très-disposées à employer des moyens » pour prévenir cet acte attentatoire à l'indépendance nationale. Le Général vient » de les décider à faire une proclamation; il est même encore en ce moment à la » régence, d'où il me fait parvenir l'ordre de vous faire ce rapport, en m'envoyant » une dépêche qu'il adresse à M. le Régent. Décidé à tout employer pour faire » respecter le Gouvernement établi; à mettre même, s'il le faut, la ville en état de » siège, il espère que sa conduite aura votre approbation; cependant il demande » que des instructions lui soient envoyées avec toute la célérité possible. »

Le lendemain le Général, inspiré des sentiments les plus louables, adressa lui-même à son chef la lettre suivante: « Pendant les longues conférences que j'ai dû » avoir hier avec les autorités civiles, j'ai chargé mon chef d'état-major de vous » faire un rapport sur les événements qui se préparaient ici. J'ai écrit de mon » côté à M. le Régent. Le péril était imminent et je n'avais pas un instant à perdre » pour le prévenir.

» La proclamation de la Régence qui a été affichée hier soir a produit un fort » bon effet. Tout est tranquille, et j'espère que l'ordre ne sera pas troublé aujourd'hui; cependant je crois que les projets du parti ne sont qu'ajournés. Dans tous

» les cas j'ai pris mes mesures. Je suis entré immédiatement en communication
» avec M. le Général commandant l'armée de la Meuse, qui s'est empressé de mettre
» quelques troupes à ma disposition.

Année 1831. » J'avais annoncé hier à M. le Régent que pour prévenir le pillage des armes
» qui se trouvaient chez les fabricants, j'allais les faire acheter pour compte du
» Gouvernement et transporter à la Citadelle. Je n'ai pas eu besoin de faire ce
» marché, qui aurait été onéreux à l'État. Je suis parvenu à faire consentir les
» fabricants à remettre leurs armes sous ma sauve-garde.

» J'ai la satisfaction de vous annoncer que dès que la régence eut reconnu le
» péril dont cette ville était menacée, elle a employé tous les moyens possibles
» pour faire avorter les projets de subversion que l'on méditait.

» Je dois à cette occasion vous signaler aussi M. le colonel comte de Looz,
» commandant de la place, dont le zèle et l'activité qu'il met dans ses fonctions
» journalières ont doublé dans ces instants critiques. »

Lorsqu'il s'agit de discuter au congrès si l'élection du Souverain aurait lieu immédiatement, les partis furent remis en présence. (*Voyez Pièces justificatives, N° 19 et 20.*) Dans la soirée du 6 juillet, des rassemblements se formèrent sur les places publiques; on ne se borna pas à des cris séditieux; déjà des malveillants avaient fait battre la générale par un tambour de la garde civique, mais arrêté à temps par le Commandant de la place, cette alarme n'eut pas de suite. Ce qu'il y avait de remarquable au milieu de ces conjonctures, c'est que le 7 le Général reçut une dépêche ministérielle lui annonçant les événements qui avaient eu lieu la veille. (*Voyez Pièces justificatives, N° 21.*)

La Régence avait pris, par suite de nombreuses réclamations, le parti d'accueillir les protestations contre les préliminaires. Une table fut dressée à la porte de l'Hôtel-de-ville, où les citoyens vinrent signer l'acte de protestation, et l'autorité supérieure civile approuva cette mesure. Le Général, prévoyant que les agitateurs n'en resteraient pas à cette première manifestation, engagea le général Daine à faire approcher des troupes de Liège, en mettant dans leur mouvement toute la prudence nécessaire pour ne pas éveiller les soupçons du peuple. (*Voyez les pièces justificatives, N° 22.*)

Année 1831. De nouvelles difficultés surgirent le même jour. On était parvenu à soulever les ouvriers de la houillère de Lahaye, qui déjà se portaient en foule sur la ville avec les ouvriers des houillères voisines. Le Général, voulant s'assurer des mesures que prenait l'autorité civile pour réprimer ces désordres, se rendit au sein de la régence, où il se convainquit que l'on ne pouvait compter sur le concours de la garde civique, et qu'à la force armée sous ses ordres resterait seule la tâche de sauver la ville des malheurs qui paraissaient la menacer. Alors, suivi d'un piquet de cavalerie, il se dirigea, accompagné du colonel Créquillon, vers l'endroit du rassemblement. Il n'y trouva pas des dispositions manifestement hostiles; il fit même retirer son

escorte aux premières explications que lui donnèrent ces ouvriers, qu'on avait exaspérés en diminuant leur salaire, au moment où ils en avaient le plus besoin.

La promesse d'intervenir en leur faveur et quelque argent distribué, apaisèrent ces malheureux. Il rétablit ainsi, par des moyens bien simples, l'ordre qui n'aurait pas été troublé si la force motrice des autres autorités n'avait pas été paralysée.

Mais le parti de l'insurrection ne se tenait pas pour battu. Excité par les ordres du jour de l'association nationale, il se préparait à porter de nouveaux coups au gouvernement, qui appuyait les inspirations de la diplomatie: « Le refus du duc de Nemours et le rejet des conditions d'indépendance avaient relevé en Belgique l'espoir du parti contre-révolutionnaire; l'abandon apparent de la France avait achevé de jeter le découragement dans l'esprit des patriotes réfléchis, que l'exaltation générale ne parvenait pas à distraire ou à égarer. L'anarchie était partout, dans les lois et les intelligences, dans l'administration et dans l'armée. L'association nationale se forma et sauva la révolution à l'intérieur; adversaire à la fois de la restauration et de la diplomatie, ce qu'elle demandait, c'était la guerre; comme adversaire de la restauration, elle était l'auxiliaire du Gouvernement; comme ennemie de la diplomatie, elle était l'ennemie du ministère lui-même. » Nothomb. (*Essai historique et politique sur la Révolution belge*. p. 97. (Voyez *Pièces justificatives*, n° 23.)

Voici comment le général Van der Meere rendit compte au Ministre de l'état des choses: « Malgré la concession que j'ai cru devoir faire hier aux ouvriers des » houillères, et l'espoir que je conservais qu'ils rentreraient dans l'ordre, espoir » fondé sur des démonstrations qui paraissaient vraies, les troubles continuent sur » les différents points d'exploitations. J'ai la conviction, M. le Ministre, que c'est » une manœuvre de la part du parti qui voudrait me faire diviser mes forces. Je » sais pertinemment que l'on prépare pour ce soir des rassemblements dans l'inté- » rieur: *l'appât du pillage est donné à la populace*; des maisons sont désignées et » abandonnées à sa violence; enfin tout se dispose pour une complète insurrection.

» Dans cet état des choses, je n'ai pas hésité à appeler ici les troupes que M. le » Général commandant l'armée de la Meuse a mises à ma disposition. Les colonnes » arrivent ici à 7 heures du soir, et successivement pendant la nuit. Toutes mes » mesures sont prises. J'ose vous assurer, Monsieur le Ministre, et je vous prie d'en » informer M. le Régent, que je conserverai ici l'obéissance aux lois et au gouver- » nement légal.

» Je suis obligé de prendre des mesures extraordinaires pour faire vivre les trou- » pes sans qu'elles soient à charge aux habitants. Je les fais bivouaquer sur les » principales places de la ville, et j'allierai, autant que possible, Monsieur le Mi- » nistre, l'économie aux besoins d'urgence. J'aime à croire que les mesures que je » crois devoir prendre dans les circonstances graves où nous sommes, seront » approuvées par le Gouvernement. »

L'énergie de ces mesures déjoua les funestes projets que l'on s'app préparait à

mettre à exécution; le Général eut la satisfaction d'apprendre que sa conduite avait été unanimement approuvée par les Ministres, et que le gouvernement mettait une entière confiance dans les dispositions qu'il jugeait encore devoir prendre. (*Voyez la dépêche N° 25*). Les fauteurs se trouvant maîtrisés, s'en vengèrent en excitant le mécontentement des officiers de la garde civique, qui adressèrent au Général leur plainte de ce qu'il agissait sans leur participation. (*Voir Pièces justificatives, N° 24*). Il ne lui fut pas difficile de leur prouver que, s'il n'avait pas mis en mouvement la force citoyenne, c'était parce qu'il lui était démontré, par les rapports de l'autorité civile et de leur Commandant, que sa coopération eût été douteuse en pareille circonstance.

Année 1831. Le prince de Saxe-Cobourg ayant été élu Roi des Belges, les autorités de Liège vinrent prier le Général de s'abstenir de toute manifestation de réjouissance, dans la crainte d'exciter de nouveaux mécontentements. Le Général n'en tint aucun compte, et célébra cet événement avec toute la solennité que comportait son importance. C'est à cette occasion qu'un journal de Liège, *l'Industrie*, rédigé dans un sens exclusivement français, par un homme qui se trouve aujourd'hui revêtu dans son pays des plus hautes fonctions administratives, accusait le Général de vouloir protéger l'élection du Roi des Belges par la force des baïonnettes. Dès ce moment, l'ordre ne fut plus troublé dans le chef-lieu de la division que le comte Van der Meere avait l'honneur de commander.

Sa Majesté le Roi Léopold visita Liège dans les premiers jours du mois d'août.

Les hommes en qui le gouvernement national avait trouvé jusqu'alors si peu d'appui et de sympathie, par qui l'élection même du Souverain avait été accueillie la veille avec tant de dédain et de froideur, s'empressèrent, le lendemain, de courir au devant du Roi, protestèrent de leur dévouement à sa personne, et ne rougirent pas de noircir dans son esprit le dépositaire fidèle et loyal de l'autorité publique, le partisan sincère de la royauté constitutionnelle; celui enfin qui venait de sauver deux fois Liège de la fureur des partis, et qui, dédaignant la bassesse et l'intrigue, ne voulait opposer que la loyauté de sa conduite aux attaques de la calomnie. Une députation du Conseil Provincial était allée demander au Roi le remplacement du Général!!

L'épreuve qu'il venait de subir ne refroidit point le zèle du Général pour les intérêts du Roi et le bien du pays.

C'est pendant le séjour du roi à Liège qu'eut lieu la violation de l'armistice par les troupes hollandaises. Le Général s'empressa d'organiser les bataillons de gardes civiques mobilisés, dont il nomma les Chefs supérieurs. Il pressa l'arrivée des troupes du Luxembourg, par un service de chariots échelonnés sur les routes; il réunit les volontaires; enfin il mit toute l'activité possible à improviser des moyens de défense, dans ces circonstances difficiles, sans ordres ni instructions du gouvernement.

M. Le major Delagotellerie lui écrivit de Hasselt (quartier-général de l'armée de la Meuse), au nom de son Général, en date du 5 août, 9 heures du soir, pour le prier de lui envoyer du renfort, (*Voyez pièces justificatives, N° 26*). L'aide-de-camp du Général, qu'il avait eu soin d'envoyer à l'armée pour entretenir des relations sûres avec elle, lui marqua, en date du même jour, qu'elle manquait de vivres, que les villages des environs étaient épuisés, et qu'il fallait se hâter de la secourir.

Le Général prit des mesures si promptes, et fut si bien secondé par son intendant et son sous-intendant militaire, MM. Buezen et Buyschaert, que dans la journée du 6 un convoi de vivres était en route pour l'armée, ainsi que plusieurs bataillons parfaitement armés et équipés. Aussi, le 8, au matin, le général Daine lui en exprima officiellement sa gratitude dans les termes les plus flatteurs : « Je viens, » disait-il, de recevoir vos communications par votre aide-de-camp ; je vous » remercie bien sincèrement pour les soins que vous vous êtes donnés pour assurer » du pain à mon armée, qui en avait le plus pressant besoin, et pour l'activité que » vous avez mise pour faire augmenter la force de mon corps d'armée, etc., etc. »

Aussitôt qu'il apprit que la partie de l'armée de la Meuse sous les ordres du colonel Wuesten, qui devait conserver ses positions autour de Tongres, était coupée et sans communication avec le quartier-général, il prit spontanément sur lui de donner à ce chef des ordres qui malheureusement ne lui parvinrent qu'après qu'il eut exécuté son mouvement rétrograde, lequel fut annoncé au Général par M. Jaminé, député du Limbourg, et confirmé peu d'instants après par la présence du corps de Wuesten aux portes de Liège. Année 1831.

Le Général courut recevoir ces troupes hors de la ville, leur assigna pour rassemblement le camp de S^{te} Walburge, leur témoigna tout son mécontentement de ce qu'elles avaient sans ordres, quitté leur position, et défendit à tout officier de mettre les pieds en ville. Il envoya chercher des vivres, des chariots pour ceux qui ne pouvaient marcher et leur enjoignit de retourner à leur poste. Le colonel Wuesten déclara au Général que si celui-ci s'éloignait, les troupes ne bougeraient pas ; alors le comte Van der Meere se mit lui-même à leur tête pour reprendre Tongres, qui déjà, disait-on, était au pouvoir de l'ennemi. Il arriva devant cette ville à 8 heures du soir avec 4,000 hommes de différentes armes et 14 pièces de canon. C'est là seulement qu'il apprit les désastres de l'armée de la Meuse : le général Daine et tout son état-major venaient d'y arriver ; les premiers corps de l'armée prenaient déjà la route de Liège. Le colonel Wuesten reçut l'ordre de former l'arrière-garde, mais il ne put se faire obéir !!!

La retraite étant décidée, le Général retourna promptement à Liège pour parer aux nouveaux embarras qu'allait lui amener une armée en désordre dans le chef-lieu de son commandement.

L'intendant militaire du général Daine n'avait pas de vivres pour l'armée. Ce fut encore le général comte Van der Meere qui, sous sa responsabilité personnelle,

pourvut aux besoins du soldat. En deux jours la discipline était rétablie, et l'armée en état de reprendre l'offensive. Cependant le général Daine était en butte aux attaques de la plus lâche calomnie. Les Chefs de son armée conspiraient contre lui; tous les moyens étaient bons pour le forcer à résilier son commandement. Le vieux soldat n'avait pourtant à se reprocher qu'une confiance trop aveugle en ceux qui, après l'avoir abandonné sur le champ de bataille, osaient rejeter sur lui les désastres dont leur trahison seule était la cause. On avait cherché à persuader au général Daine que ses soldats voulaient le fusiller, que le peuple de Liège en voulait à ses jours, que sa perte était assurée s'il osait se montrer en public. Affaibli par ses malheurs, ayant déjà failli la veille être victime d'un assassinat, le général Daine était disposé à ajouter foi à ces rapports perfides, lorsque le comte Van der Meere vint calmer son esprit et raffermir son courage. Il répondit de lui sur sa tête, sous la condition que le général Daine montât à cheval à l'instant même et se montrât au peuple et à l'armée. Le comte Van der Meere avait bien jugé la position de son ami. Les troupes campées à S^t Walburge reçurent les deux Généraux avec des transports de joie, et les officiers de l'état-major remercièrent le Comte avec effusion.

Rien ne coûta au comte Van der Meere pour rétablir le général Daine dans toute l'autorité de son commandement. Il sut triompher du mauvais vouloir des Chefs, et eut la satisfaction de voir ses efforts couronnés de succès. Le quatrième jour, de grand matin, l'armée de la Meuse quittait Liège pour reprendre l'offensive, se dirigeant sur Tongres.

En présence des faits qu'on vient de retracer avec une impartiale simplicité, peut-on mettre en doute les services que le comte Van der Meere a rendus au Roi et au pays? Comment a-t-on apprécié ces services? La suite le prouvera.

Lorsqu'un arrêté royal eut supprimé les quatre grandes divisions territoriales, le général Van der Meere fut nommé Gouverneur militaire de la province de Limbourg, la moins importante des provinces détachées de la division militaire dont le Général venait de quitter le commandement.

Ne dut-il pas regarder cette nomination comme une disgrâce, alors que de simples Colonels étaient revêtus de commandements plus importants? Le Général aurait peut-être offert sa démission, si de sages conseils ne lui eussent montré ce qu'il avait à faire en cette circonstance. (*Voyez pièces justificatives, N° 27.*)

Il demanda et obtint un congé de trois mois pour se rendre à Bruxelles. Avant son départ il remercia par écrit les autorités civiles du concours qu'elles lui avaient prêté dans les moments difficiles; il écrivit également à chacun des officiers de son état-major, et adressa aux troupes un Ordre du jour. (*Voyez pièces justificatives N° 28 et 29.*)

Aussitôt à Bruxelles, le Général sollicita une audience de S. M. sans pouvoir l'obtenir. (*Voyez pièces justificatives, N° 30.*) Vainement représenta-t-il au Mi-

nistre de la Guerre que le poste sédentaire de commandant de province ne convenait pas à son âge; qu'en tous cas il ne comprenait pas qu'on l'envoyât à Hasselt, tandis qu'ayant depuis quatre mois son quartier-général à Liège, il eût été beaucoup plus naturel de l'y laisser, si l'on était décidé à lui refuser une brigade.

Placé dans la nécessité de choisir entre une disgrâce ou la non activité, le général Van der Meere se posa à lui-même la question s'il devait se considérer coupable ou incapable? Sa conduite politique répondait suffisamment à la première supposition. La confiance illimitée que le pouvoir avait mise en lui dans les moments les plus difficiles, suffisait pour donner une solution à la seconde. Ce ne fut que le 15 novembre que le Général obtint une audience du Roi. (*Voyez pièces justificatives, N° 31.*) Le même jour il adressa à Sa Majesté une lettre explicative de sa conduite. Le 1^{er} décembre il était mis en non activité!!

Les désastres d'août devinrent le prétexte d'une nouvelle humiliation pour notre jeune armée.

Les Chambres, où ces revers n'ont jamais été représentés sous leur véritable jour, avaient voté un appel aux Généraux français. La Belgique n'avait pas, disait-on, de Chefs capables de commander! Cette doctrine anti-nationale et si éminemment dangereuse trouva dans le comte Van der Meere un adversaire impitoyable. Il exposa franchement au Ministre sa manière de voir sur cette importante question; ses lettres respirent un esprit de nationalité dégagé de tout sentiment d'égoïsme; et pour donner plus de retentissement à cette protestation contre l'avilissement de notre armée, il publia sa correspondance. (*Voyez pièces justificatives, N° 33.*)

Des revirements ministériels firent passer successivement le portefeuille de la guerre entre les mains de M. Ch. De Brouckere et de M. le comte Félix de Mérode, qui céda bientôt sa place transitoire au titulaire, M. le baron Évain, général français.

A cette époque on songea sérieusement à former les cadres de réserve de l'armée. Le Général saisit cette occasion pour reprendre une position active, conforme à son caractère et que justifiaient ses antécédents. Jaloux de mériter le rang que lui assuraient son titre et son grade, il offrit respectueusement, au risque de subir une nouvelle épreuve de longanimité, ses services au Ministre naturalisé belge, dans les termes suivants : « L'organisation d'une armée de réserve me donne l'espoir, M. le Ministre, d'être remis en activité de service. J'ai l'honneur de me recommander à votre souvenir pour le commandement d'une brigade, que j'espère cette fois ne pas solliciter en vain. Si je dois être frustré dans mes espérances, je vous prie, M. le Ministre, de me le faire savoir le plus tôt possible, me croyant dans l'obligation, dans ce cas, de présenter une pétition aux Chambres, ayant, depuis un an, épuisé tous les moyens d'être placé. Vous apprécierez, je n'en doute pas, M. le Ministre, que je suis le seul des Généraux en activité de service jusqu'après les événements d'août 1831, qui soit aujourd'hui en non activité, tandis que tous les autres sont

en disponibilité, et que parmi ceux-ci il s'en trouve mêmes qui jouissent de leur solde entière. Il est encore à remarquer que je suis le seul qui n'ait jamais encouru le moindre reproche du Gouvernement, et néanmoins je suis le seul oublié.

Sa Majesté a daigné me dire elle-même, qu'elle comprenait toute l'importance des services que j'ai rendus, et m'a assuré qu'elle s'empresserait de saisir l'occasion de les reconnaître. Cependant ses Ministres ont éludé toutes mes demandes. Je ne sais vraiment comment m'expliquer cette difficulté que j'éprouve à être mis sur le même rang que ceux qui n'ont pas autant de titres que moi à la reconnaissance du Gouvernement que j'ai servi avec loyauté et honneur, ayant toujours su me mettre à la hauteur des fonctions importantes qui m'ont été confiées. »

La réponse évasive du chef du département de la guerre ne se fit pas attendre. (*Voyez pièces justificatives, N° 34.*)

Pour légitimer l'inactivité dans laquelle le pouvoir tenait le Général, on fit courir le bruit qu'il ne devait cette position qu'à ses désirs, et c'est pour prouver le contraire que nous croyons utile de reproduire plusieurs lettres de la correspondance officielle du Comte, qui prouvent combien il eut toujours l'ambition de servir son pays.

En voici une entr'autres qu'il adressa le 5 mai, à M. Alex. Gendebien, alors député : « N'ayant depuis longtemps le plaisir de m'entretenir avec vous, mon respectable ami, je ne sais quelle est votre opinion sur cette masse d'Officiers Supérieurs et de Généraux étrangers dont on remplit les cadres de notre armée; mais comme je suis convaincu de votre attachement à l'honneur national, je viens me plaindre à vous de l'étrange abus que le Ministère de la guerre fait de l'autorisation qu'a donnée la Chambre, *d'admettre dans les rangs de l'armée des officiers étrangers pour autant que les places ne puissent être occupées par des nationaux.* Voilà je crois le sens principal de la loi. Hé bien! que fait le Ministère? Il place des étrangers de préférence aux nationaux; il met des Généraux en non-activité, sans daigner leur donner la raison d'une pareille mesure; il ne répond à aucune des nombreuses demandes des enfants de la patrie pour la servir au moment du danger.

« Ce silence est bien méprisant et d'une difficile digestion pour un homme qui comme moi, suis pour quelque chose dans les changements survenus au pays. On ne daigne pas même me dire pourquoi on refuse mes services. Vous jugerez de la légitimité de ma réclamation par les copies ci-jointes des lettres que j'ai écrites à ce sujet.

» Est-il juste, dites-moi, qu'on anéantisse ainsi la réputation d'un militaire au service depuis l'âge de 13 ans; qu'on lui ferme une carrière qui a fait l'étude de sa vie; qu'on le fasse rougir enfin, du grade qu'il a obtenu en servant sa patrie dans les moments où la plupart des protégés du jour étaient loin du théâtre d'actions qui leur préparaient honneur et profit, sans qu'ils daignassent même apprécier la générosité de notre dévouement à la cause de la liberté?

« La nation ne doit-elle pas supposer que j'ai commis quelque faute dont la gravité anéantit mes services rendus? Ou bien, ne doit-elle pas attribuer la cause de ma disgrâce à l'incapacité? Il est d'autant plus naturel de faire l'une ou l'autre de ces suppositions, que maintenant des brigades vacantes viennent d'être données à des Étrangers, sans égard à mes réclamations. Dans les circonstances présentes c'est tacitement me dire « vous êtes soupçonné traître ou vous êtes un ignorant. » Je ne puis pour mon compte accepter ni l'une ni l'autre de ces qualifications; quant à la première, mes preuves sont faites; quant à la seconde, j'offre de les faire et d'entrer en lice avec celui qu'on voudra m'opposer. Il faut essayer un homme avant de prononcer sur ce dont il est capable. Il ne s'agit pas, croyez-moi, d'un nombre plus ou moins grand de campagnes pour acquérir les connaissances requises pour bien commander une brigade : tout militaire qui connaît son métier sait que ce n'est pas le bruit du canon qui donne les connaissances positives du Général. Si celui-ci n'a pas appris son métier autre part que sur le champ de bataille, il est un triste sire. Si cet homme a une connaissance parfaite des manœuvres, s'il est habitué à en faire l'application sur le terrain, s'il a de la tête et du sang-froid, il saura faire exécuter les ordres d'un Général commandant une division, qui doit, lui, avoir des connaissances autrement étendues et l'habitude de remuer de grandes masses; il doit avoir le génie de la grande Tactique, et peut-être ne possédons-nous pas d'hommes semblables chez nous; il se peut qu'il s'en forme, mais pour cela il faut qu'on élève notre amour-propre national, au lieu de l'écraser.

« J'admets donc que nous ayons besoin jusqu'à un certain point de Lieutenants-Généraux, mais point de Généraux de Brigade, encore moins de Colonels.

« Aujourd'hui que notre armée est disciplinée et manœuvrière, je conçois qu'il faille lui donner des Chefs qui connaissent leur métier. Cherchez-en donc premièrement parmi les nationaux, et à leur défaut seulement placez des étrangers; sans jamais leur donner la préférence. Voilà je crois, je le répète, le sens de la loi. Si j'ai tort, mon respectable ami, dites-le-moi, si j'ai raison prenez ma défense. »

Comme l'on parlait à cette époque de la prochaine remise en activité du général Daine, le général Van der Meere lui écrivit aussitôt pour l'engager à le demander comme Commandant de Brigade sous ses ordres. Il reçut de ce brave militaire la réponse remarquable consignée dans *les pièces justificatives sous le N° 31*.

Le Général fut enfin remis en disponibilité le 1^{er} septembre 1832, et le 20 novembre il reçut ses lettres de service pour une brigade de la 4^e division de l'armée.

Ce n'était pas là le compte des ennemis secrets du Général; aussi ne tarda-t-il pas à ressentir les effets de leur funeste influence. A peine était-il installé dans son quartier-général, qu'il reçut une invitation de M. le baron Évain, de se rendre à Bruxelles, où ce Ministre lui apprit qu'il était dénoncé à sa Majesté comme chef de parti, mais que, malgré cette accusation, il avait reçu l'ordre de se contenter de recevoir sa parole d'honneur *qu'il n'était ni orangiste, ni républicain*. Désespéré

Année 1832. de voir les soupçons et la défiance recommencer à le poursuivre dès sa rentrée au service actif, le comte Van der Meere écrivit le 30 novembre 1832 au général Daine, son chef immédiat, une protestation énergique, en vertu de laquelle il appelait à la barre de l'honneur ces propagateurs de défiance dont la jalousie et l'égoïsme légitimaient exclusivement les rapports secrets : « J'ai eu l'honneur de vous demander quelques jours de répit, écrivait-il, avant de me rendre à mon quartier-général, parce que j'ai cru devoir consulter ma famille et quelques amis pour me diriger dans la position pénible où me placent des dénonciations qui ont obtenu croyance près de sa Majesté. Ces dénonciations ont un caractère de gravité devant lequel je ne puis rester indifférent : je ne puis également prendre le commandement d'une brigade, lorsqu'un soupçon de félonie pèse sur moi. Avant tout, je dois exiger de connaître l'auteur de ces faux rapports pour pouvoir le confondre, ou bien recevoir une lettre de monsieur le Ministre de la guerre, qui me donne l'assurance que le gouvernement est convaincu de la fausseté des rapports qui m'ôteraient la qualité de bon patriote, et que sa confiance en moi est entière.

« Ayant l'honneur d'avoir un commandement sous vos ordres, je vous adresse cette lettre comme à mon chef direct, avec prière de la faire parvenir au Ministre, et aussi pour que ma conduite dans cette affaire vous soit bien connue; car vous aussi, vous êtes intéressé à ne pas avoir des traîtres près de vous.

» Si d'une manière quelconque j'ai manqué à la fidélité que je dois au Gouvernement, à l'établissement duquel j'ai un peu contribué, je dois être traité sans ménagement, et le commandement de ma brigade doit m'être ôté; dans le cas contraire on me doit une réparation.

» La réputation d'un Officier-Général ne doit pas dépendre du premier imposteur qui voudra le perdre. Pour bien servir le Gouvernement nous devons être soutenus par lui, ou mis à même de nous défendre lorsque nous sommes accusés. Je sollicite donc une enquête sur ma conduite, depuis un an et trois mois que j'ai été mis en non-activité. Il est inutile, je crois, de remonter plus haut, ne supposant pas que ma conduite, comme Commandant de la 3^e division militaire, puisse être taxée de républicanisme ou d'orangisme.

» La haine des partis opposés se déchaîne contre moi, j'ai été dans différentes occasions maltraité par la presse, dès les premiers jours de notre révolution; je le suis encore aujourd'hui par un infâme libelle marqué au cachet contre-révolutionnaire : il y aurait folie à me supposer d'un parti qui me traite de la sorte. Je ne doute pas, mon Général, que vous apprécierez les motifs qui me guident en écrivant cette lettre, et que vous solliciterez pour moi une prompte réponse qui me permettra de continuer mon service avec le zèle que je désire mettre aux fonctions qui me sont confiées. »

La réponse de M. le Ministre à cette lettre fut une dénégation complète de ce

qui l'avait motivée ; aussi rien n'empêcha le Général de continuer son service , ayant obtenu la satisfaction qu'il désirait. (*Voyez pièces justificatives*, N° 35^{bis}).

Mais le Général acquit bientôt la triste expérience que les bonnes intentions du pouvoir n'étaient que transitoires, et qu'on ne cherchait que l'occasion d'un prétexte spécieux pour le rayer du service actif. Homme de la Révolution, le Général ne pouvait que gêner plus d'une réputation de patriotisme improvisée.

Un mois plus tard, une nouvelle occasion se présenta pour se débarrasser de lui. Année 1833. Ce fut à l'occasion d'une affaire d'honneur dans laquelle il avait été demandé comme témoin par un de ses amis. Qui croirait qu'une chose à laquelle le Général était étranger, pût être cause de sa mise en disponibilité immédiate ? Il est cependant nécessaire d'expliquer que cette disponibilité devait cesser aussitôt qu'il serait prouvé juridiquement que le Général ne s'était pas compromis dans cette affaire, comme le laissait supposer la démarche anticipée du général français Desprez, chef de l'état-major-général de l'armée ; démarche qui annonçait officiellement à la 4^e division la mise en non-activité d'un Officier Général, avant même qu'aucune décision ne fût prise à son égard par le Ministère de la guerre. On renvoie aux *pièces justificatives*, N° 36 et 37, qu'il est essentiel de lire avec attention, car elles prouvent à l'évidence que l'intention de nuire au Comte était tellement arrêtée, que la rectification d'un ordre du jour, aussi blessant pour lui qu'inexact dans le fait, lui fut cavalièrement refusée par lettre du 24 janvier, et ce ne fut que par lettre du 3 avril que le général Desprez reconnut non-seulement son erreur, mais encore tous les droits qu'avait le Comte à se plaindre de lui.

» Si j'avais bien saisi le sens de ce que vous m'écriviez, lui disait le Chef de l'état-major de l'armée, j'aurais, sans hésiter, invité M. le général Daine à rectifier la rédaction de son ordre du jour. Je conviens qu'en vous comprenant mal, je vous avais donné le droit de vous plaindre... Cette lettre d'ailleurs ne s'adresse qu'à vous, une méprise intéresse trop peu le public, pour qu'il soit nécessaire de lui donner des explications ¹. »

Le général Van der Meere, convaincu qu'entre gens d'honneur un mot d'explication suffit pour effacer les plus mauvaises impressions, se rendit spontanément chez son chef pour lui exprimer combien il avait été sensible au mouvement qui avait engagé ce dernier à protester contre une surprise qu'il considérait désormais comme indépendante de sa volonté.

Le prétexte à la disgrâce se trouvant ainsi écarté, le Général avait à juste titre le droit d'espérer qu'en lui rendant sa brigade on le réhabiliterait dans son honneur. Malgré des promesses réitérées, malgré la sollicitude de ses réclamations, le Ministre, oubliant le précepte du Grand Homme qu'on ne fait marcher les révolutions qu'avec les hommes nés avec elle, s'obstina à l'éliminer de l'armée active.

¹ Voyez Pièces justificatives, N° 38.

A dater de cette époque, il vit sa carrière militaire brisée. Abreuvé de dégoûts et fatigué de lutter contre des ennemis qui n'avaient pas le courage de se faire connaître, le Général se retira à la campagne, où, se livrant à l'étude, il prépara les matériaux d'un ouvrage militaire qu'il publia quelques années plus tard.

Le 16 décembre 1833 le Roi décrète, et le *Moniteur* publie l'arrêté qui nomme 272 chevaliers de son ordre, tant officiers que sous-officiers et soldats. Le général Van der Meere n'est pas du nombre des décorés; le 23 du même mois, il remet lui-même à S. M. une note sur cet oubli inqualifiable¹. Il écrit aussi au Ministre de la guerre pour se plaindre de n'avoir point été appelé à faire son rapport, comme les autres Généraux de division, sur les troupes qu'il a eues sous ses ordres en 1831, et profite de l'occasion pour citer les officiers qui se sont distingués².

Année 1834. Le 12 janvier 1834 il transmet une nouvelle lettre au Ministre pour se plaindre du peu d'empressement qu'on met à réparer l'oubli dont il a été l'objet³. Cette pièce respirant toute la franchise qu'il imprime à ses actes, est digne de la fermeté de son caractère.

Enfin le 7 février suivant, le général Van der Meere reçut l'avis qu'il était décoré. Les considérants de l'arrêté sont : *Voulant récompenser les services que le général comte Van der Meere a rendus pendant qu'il commandait à Liège, et notamment le zèle qu'il déploya à l'époque des hostilités du mois d'août 1831; et les mesures qu'il prit alors pour fournir aux besoins de l'armée de la Meuse, et la mettre promptement en état de reprendre l'offensive, etc., etc., etc.*

Les désordres populaires de cette époque néfaste, qui souilleront à jamais plus d'une page de notre histoire, surprirent le Général dans sa retraite.

Ce fut le 6 avril 1834 qu'il apprit à Laeken que Bruxelles était de nouveau livré au pillage. Il monte aussitôt à cheval, et se rend directement au Ministère offrir ses services, qu'on n'accepta que fort avant dans la journée.

Pendant l'intervalle, il eut tout le temps de remarquer que le peuple n'agissait pas par sa propre impulsion, et il ne comprenait pas l'inaction des troupes dans un moment où une bonne démonstration eût suffi pour arrêter ces scènes de désordre. Un seul fait prouvera la vérité de cette allégation : Une voiture du comte de Béthune, que plus de 50 hommes du peuple conduisaient en triomphe sur la place des palais, pour en faire un autodafé sous les fenêtres du Roi, fut arrêtée par un adjudant de place, à la hauteur de la première grille du parc, où, après plusieurs pourparlers, il fut convenu qu'ils ne la conduiraient pas plus loin. La voiture fut renversée; elle allait être mise en pièces lorsque les généraux Nypels et Van der Meere, qui de la porte du Ministère assistaient à cette scène, s'élancent

¹ Voyez Pièces justificatives, N° 39.

² Id. id. id. N° 40.

³ Id. id. id. N° 40.

au milieu de ces forcenés et les dispersent, sans qu'aucun d'eux trouve mauvais cette manière un peu cavalière de troubler leurs saturnales.

Le général Van der Meere se rendit ensuite au Grand Sablon, accompagné du major Ladrière et de quatre gendarmes. Là, au milieu d'une foule immense, ils firent plusieurs arrestations sans la moindre opposition; mais les prisonniers, conduits au poste des pompiers, Place Royale, furent délivrés par le peuple dès que le Général se fût retiré.

A 3 heures le général Hurel reçut du Roi le commandement supérieur. A 3 1/2 heures le conseil des Ministres, sorti de sa stupeur diplomatique, fit un appel officieux au patriotisme du comte Van der Meere. On décida qu'il n'y avait pas une minute à perdre et que le général Van der Meere prendrait le commandement des troupes. Un ordre, qui ne put satisfaire le Comte, fut rédigé par le général Évain¹. Le général Nypels et M. Charles de Broukere se joignant au comte Van der Meere, prirent chacun le commandement d'un quartier de la ville; une nouvelle lettre de service fut remise au Général², et au moyen de mesures convenables la tranquillité fut promptement rétablie.

La nuit ramène ordinairement le calme, et dans l'incertitude si la journée du lendemain ne serait pas orageuse, le Général écrivit au Ministre pour demander des troupes en remplacement de celles qu'on lui avait enlevées; on lui en promit pour 5 heures du matin³.

Le 7 avril, à 3 heures du matin, un aide-de-camp du Ministre se présenta au quartier-général du comte Van der Meere, et lui remit deux dépêches⁴, l'une pour lui annoncer que son commandement cessait, le général Gérard venant avec sa brigade occuper sa position; l'autre prescrivant à ce Général de réunir ses efforts à ceux du général Van der Meere et d'utiliser son expérience. Les journaux du 7 avril parlent tous de la conduite du général Van der Meere. Ce même jour Monsieur le ministre Lebeau le remercia, au nom de ses collègues, des services qu'il venait de rendre, et il ajouta *que le Roi, qu'il quittait à l'instant, se réservait de lui témoigner lui-même sa satisfaction.*

M. Lebeau paraissait heureux d'être auprès du Général l'interprète de la satisfaction royale (au moins il s'en exprima avec cette chaleur qui de la part d'un ministre est déjà une récompense); et le comte Van der Meere, pour ne manquer ni à l'étiquette des cours, ni à son devoir, crut bien faire en sollicitant une audience de Sa Majesté. Il l'obtint le 13 du mois suivant.

Le général Daine venait d'éprouver une disgrâce. Il avait remis au Roi un mémoire, où il osait dire que l'armée se décourageait de voir au milieu d'elle

¹ Voyez pièces justificatives, N° 42.

² id. id. id. N° 43.

³ id. id. id. N° 44.

⁴ id. id. id. N° 45 et 46.

cette grande quantité d'officiers étrangers; il n'en fallut pas davantage pour provoquer sa mise en disponibilité. Voici comment, par sa lettre du 1^{er} août 1834, il apprend cette nouvelle au comte Van der Meere : « Vous vous rappellerez que » je vous ai dit que le Roi m'avait très-bien reçu lorsque je lui ai remis mon mé- » moire, il est donc à présumer que lorsque Sa Majesté l'aura lu, elle aura trouvé » le revers de la médaille, car le mardi matin, au moment de sortir pour me rendre » chez vous, je reçus un ordre brutal du général Hurel, au nom du Roi, de quitter » immédiatement Bruxelles; enfin cet ordre a été rédigé comme pour un proscrit. » Cette conduite à mon égard doit naturellement faire naître de bien pénibles » réflexions à ceux qui, comme moi, attachés à leur patrie, auraient l'intention de » faire parvenir au pied du trône quelques vérités sur la situation du Pays. » Dans une autre lettre du 2 août 1834 on remarque les passages suivants : « Le » temps seul prouvera au Roi que mes intentions ont toujours été pures, que » je n'ai jamais eu d'autre but que le bonheur de mon pays, et n'ai jamais cru » que je serais compromis pour avoir fait parvenir au Roi quelques vérités que » tous les faiseurs qui l'entourent lui cachent.

» Vous avez bien raison, mon cher Van der Meere, de dire que les Généraux » Belges ne se donnent pas la main; tout ce qui nous arrive est de notre propre » faute, car notre désunion entre nous Belges, donne de la force aux étrangers » venus en Belgique pour nous exploiter tout à leur aise. »

Nous rapportons ces fragments d'une correspondance intime entre ces deux Généraux pour faire voir combien leurs principes, leurs idées, leurs sentiments avaient toujours pour but l'amour de la patrie et le maintien de l'honneur de l'armée.

Année 1835. Par arrêté du 2 avril 1835, le Général fut décoré de la croix de Fer. Les considérants portent qu'il *commanda le 6 septembre 1830, l'expédition de Tervueren; le 26, l'attaque de gauche du Parc; qu'il s'empara du Palais des États-Généraux et fut le premier chef du personnel du Département de la Guerre.*

Année 1836. Le Général n'ayant jamais été assez heureux pour fixer l'attention du Souverain, ni faire naître en lui la curiosité de juger sur le terrain de ses capacités militaires, puisqu'il ne fut jamais appelé au camp, se renferma dans un silence qu'il regardait comme obligatoire et respectueux. Ses principes de circonspection à cet égard ne portaient pas d'une fierté mal placée, mais de l'idée qu'un officier-général manquerait à la délicatesse en cherchant à s'imposer. Il croyait d'ailleurs, sans entendre blesser les principes d'une louable modestie, qu'il ne pouvait être tellement oublié, qu'on ne sût fort bien où le trouver si l'on voulait de ses services. S'il rompit le silence lors de l'entrée au Ministère du général Wilmar, c'est qu'on annonçait comme positives de nouvelles nominations au généralat, et qu'il ne pouvait rester indifférent vis-à-vis d'un oubli qui devait porter une aussi grave atteinte à la susceptibilité des généraux en disponibilité. « Si donc, écrivait-il à ce sujet au Ministre de » la guerre, il n'eût pas été question de nous donner de nouveaux collègues qui

» auront, de plus, l'avantage d'être en activité, je vous donne ma parole d'honneur, Général, que je serais resté, sans réclamer, dans la position où il a plu au Roi de me laisser depuis plus de 3 ans. Je sais aussi que son Excellence le maréchal Clausel désire utiliser les talents de M. le général Magnan en Afrique, et que ce dernier doit avoir demandé sa démission en Belgique, lui-même m'ayant conseillé de solliciter sa brigade d'avant-garde.

Les réponses des Ministres qui se succédaient au département de la guerre, se ressemblaient toutes à quelques nuances près; toutes se bornaient à annoncer au Général que sa demande serait mise sous les yeux de Sa Majesté, ce qui donnait à entendre qu'une volonté supérieure repoussait les services du Général. Celui-ci aurait-il eu le malheur d'encourir la disgrâce royale pour un fait étranger au service? Peut-être aurons-nous un jour la solution de ce problème.

En 1837, Sa Majesté confère à presque tous les Généraux la croix d'officier de son Année 1837. ordre, le Général est encore aujourd'hui le seul, qui ne soit que simple chevalier¹.

Le Général publia cette année son livre *des grandes Manœuvres d'Armée*. Le succès qu'obtint cet ouvrage à l'étranger, surtout en France, était une brillante compensation des dégoûts dont on l'abreuvait depuis tant d'années. C'était prendre une noble revanche sur ses ennemis. S'ils avaient réussi à le tenir éloigné du camp, ils n'avaient pu du moins l'empêcher de faire connaître comment il y aurait tenu sa place.

Cette publication valut au comte Van der Meere de la part du Roi des Français, de S. A. R. le duc d'Orléans ainsi que d'autres sommités, les témoignages de satisfaction les plus flatteurs.

Nous reproduisons entre autres ici deux lettres qui lui furent écrites à cette occasion.

Le duc d'Orléans avait joint à la sienne une marque de souvenir avec une délicatesse de tact qui en rehaussait encore le prix.

CABINET DU ROI.

Neuilly, le 25 juin 1837.

MONSIEUR LE COMTE,

Le Roi a eu sous les yeux l'exemplaire que vous lui avez destiné de votre *Recueil des grandes Manœuvres d'Armée*. Sa Majesté a été sensible à cet hommage. L'ouvrage qui est le fruit de votre expérience, auquel vous avez consacré vos loisirs, mérite par cela même son intérêt, et j'ai l'honneur de vous prévenir qu'elle lui a donné place dans sa bibliothèque particulière du palais royal.

Le secrétaire du cabinet,
(Était signé), CAMILLE FAIN.

¹ A lire sa lettre au ministre et la réponse, Pièces justificatives, Nos 47 et 48.

SECRÉTARIAT
DE S. A. R.
M^{gr}. LE DUC D'ORLÉANS.

Tuileries, le 27 juillet 1837.

MONSIEUR LE COMTE,

J'aurais eu déjà l'honneur de vous transmettre depuis longtemps les remerciements de M. le duc d'Orléans, pour l'envoi que vous lui avez adressé de votre *Recueil des grandes Manœuvres d'Armée*, si S. A. R. n'avait voulu d'abord en prendre une connaissance attentive, ce qu'elle n'a pu faire aussi promptement qu'elle l'eût fait à une autre époque, à cause des innombrables fonctions qui depuis deux mois ont absorbé ses journées. S. A. me charge donc aujourd'hui de vous témoigner combien elle a apprécié la réflexion et l'expérience dont ce Recueil lui a paru faire preuve, et elle désire que vous gardiez en témoignage de ce souvenir, son chiffre que, d'après ses ordres, j'ai l'honneur de joindre à cette lettre¹.

Le secrétaire des commandements de S. A. R.
(Était signé) BOIS MILON.

Année 1838. En Espagne, cet ouvrage eut les honneurs de la traduction. Sa Majesté la Reine régente nomma le Général Commandeur de l'ordre d'Isabelle l'Américaine.

Le vieux Roi de Prusse, Frédéric Guillaume, que les circonstances empêchaient de permettre au Général de lui envoyer un exemplaire de son ouvrage, adoucit son refus en écrivant au Comte une lettre autographe, où il lui parle des services qu'il rendit en 1815 : attestation précieuse, dont le grand Roi connaissait bien toute la valeur².

Deux mois après que le Général eut eu l'honneur de remettre son ouvrage à Sa Majesté Léopold par l'entremise de M. le grand écuyer, le comte D'hane, il reçut la lettre flatteuse qu'on lira aux pièces justificatives, N° 50.

Le Recueil des grandes manœuvres d'armée est dédié à l'armée belge. « L'amour de mon pays, disait le Général, l'honneur de notre drapeau, la conviction intime où je suis que nous remplissons toutes les conditions nécessaires pour que notre jeune armée devienne une des premières de l'Europe, sous le rapport des connaissances tactiques et stratégiques; tous ces motifs m'encouragent à dédier à mes compagnons d'armes le fruit d'un travail qui, d'abord, n'était pas destiné à voir le jour; que j'avais ébauché pour mon instruction particulière, et que, sur les conseils d'amis, trop indulgents peut-être, j'ai repris et terminé de manière à lui donner une forme didactique plus compatible avec son nouveau but.

» A vous donc, mes braves camarades! à vous dont j'ai partagé les fatigues et

¹ Le chiffre de S. A. R. se trouve sur une riche boîte en or.

² Pièces justificatives, N° 49.

les plaisirs, les nobles ambitions et les espérances, j'offre ce Recueil en souvenir de notre vieille amitié et de nos sympathies. »

Le cœur se brise de découragement à l'idée qu'un homme de cette trempe puisse être rayé, par un acte de flétrissure, de la liste belge!

L'année 1839 réservait au Général une dernière mortification. C'était à cette Année 1839. époque mémorable où la nation toute entière, levée comme un seul homme, accepta, avec autant d'enthousiasme que de confiance, ces belles paroles : *Persévérance et courage*, devenues depuis historiques. Le cœur du Général dut battre d'énergie à cet appel d'élan au dévouement belge. Il se hâta d'y répondre avec l'accent du civisme qui caractérise tous les actes de sa vie publique. C'est en livrant à la sagacité du lecteur, sans commentaire, l'offre désintéressée des services du Général, combinée avec le refus ministériel, qu'on saura apprécier l'abandon de l'un avec la réserve de l'autre.

« J'ai tardé, écrivait-il le 18 janvier 1839 à M. le Ministre de la Guerre, de solliciter un commandement, jusqu'au moment où ma patrie serait sérieusement menacée. Aujourd'hui que des démonstrations sont faites contre elle de manière à faire croire qu'une collision soit possible, je n'hésite pas à offrir mes services et à abandonner momentanément des affaires industrielles où une partie de ma fortune se trouve engagée. C'est assez vous dire que je solliciterai avec le même empressement de rentrer dans mes foyers dès que nos affaires seront terminées... *Mes intentions sont tellement désintéressées que j'offre de faire la campagne à mes frais.* Aussitôt la réception de vos ordres je volerai au poste qu'il vous plaira de m'indiquer. »

Et voilà l'homme qui, dix-huit mois plus tard, aurait, contre ses propres inspirations, contre ses propres actes, levé l'étendard de la révolte!! Mais n'anticipons point sur les événements pour mieux faire ressortir toute l'in vraisemblance de cette flétrissante supposition.

Ce n'est que le 31 janvier, lorsque l'ardeur ministérielle s'était tant soit peu ralentie, que le Ministre de la Guerre écrivit au Général la lettre suivante : « J'ai l'honneur de vous informer que j'ai rendu compte au Roi du désir que vous m'exprimez d'obtenir momentanément un commandement dans l'armée. *S. M. m'a chargé de vous exprimer sa satisfaction pour votre dévouement.* Elle se réserve d'en tirer parti, si les circonstances le lui paraissent rendre nécessaire.

« Si je me suis acquitté de ce devoir avec plaisir, M. le Général, j'ai cru convenable en cette circonstance de m'abstenir de signaler à S. M. qu'il y a dans votre demande un passage que le Ministre de la Guerre ne peut approuver ; parce que j'ai pensé qu'il suffirait de vous rappeler qu'un militaire n'a point à se prononcer sur les résolutions qu'il convient au Gouvernement d'adopter, pour que vous supprimiez à l'avenir de telles expressions d'opinion dans les demandes que vous adresserez à l'autorité supérieure. »

Comment caractériser pareille réponse ? Quelles tristes réflexions ne suscitait-elle pas, après de si infatigables démarches, après tant de dévouement ? Quelle était la route que traçait le devoir au Général dans de telles conjonctures ? Attendre sans abattement, se résigner sans récrimination.... C'est ce qu'il fit.

Mais si son caractère, si ses principes ne pouvaient tolérer qu'il restât croupir dans l'inaction, une nouvelle ère s'ouvrit bientôt devant lui, et il conçut la noble idée de faire encore quelque chose d'utile à son pays.

Les Flandres regorgent de population ; le prix des terres y est au niveau de leur rapport ; la Campine, au contraire, est presque dépeuplée, et les terres y sont de peu de valeur. Frappé de cette anomalie dans un pays aussi restreint que la Belgique, le Général en a recherché les causes, et il a vu que, pour donner à la Campine ce qui lui manque, il ne fallait qu'une volonté ferme et des moyens efficaces d'exécution, qu'on trouve presque toujours lorsqu'on a le courage de les chercher. Il ne pouvait comprendre qu'en Belgique, où l'agriculture forme la base de la richesse, l'attention publique n'avait jamais porté ses regards d'une manière sérieuse vers cette partie de terroir trop délaissée et qui renferme cependant des sources inépuisables de prospérité. Pourquoi, se disait-il, s'enquérir de colonies pour y verser le trop plein de notre population ? Pourquoi tant nous soucier de nous créer des ressources transatlantiques, lorsque nous nous occupons si peu de cultiver les richesses que possède dans son sein la mère-patrie ? Pourquoi ne pas appliquer aux pauvres que l'on excite à émigrer les sommes que l'on destine à faciliter leur passage sous un autre hémisphère, comme si la philanthropie ne pouvait apparaître qu'au travers du prisme de quelques mille lieues ? Au risque de déplaire aux économistes politique *quand même*, il posa lui-même le problème qu'il était destiné à résoudre. Comme base primitive de la prospérité future, il fallait établir des voies de communication. L'ancienne Abbaye de Postel, qui représente une richesse territoriale de plusieurs millions, devenait un centre d'exploitation et de civilisation pour la Campine. Des chemins de fer, organisés d'après un système économique approprié à la localité, devaient lier des provinces entre elles et aboutir d'un côté à l'Escaut et de l'autre au Rhin. Chacun applaudissait aux efforts du Général, à la détermination qu'il avait prise de consacrer désormais sa vie, son temps et sa fortune à des choses bonnes et vitales pour son pays. La presse était unanime pour sanctionner l'œuvre colossal qu'il avait osé entreprendre avec ses ressources personnelles.

Plus d'un demi-million, justifié par des preuves irréfragables, avait déjà été consacré à poser les jalons du vaste édifice dont il allait doter son pays. Et voilà l'homme qu'on a le triste courage de dénoncer imprudemment à l'opinion publique comme perdu de dettes, à tel point que ses embarras financiers lui auraient fait laisser en souffrance les réclamations les plus minimes !

Vivement blessé en sa délicatesse et en son honneur par cette inculpation incon-

siderée, le Général se réserve de soumettre à ses Pairs l'état authentique de ses affaires, balançant par chiffres sa position financière. Alors seulement la bonne foi publique saura apprécier, en faisant abstraction de tout engouement ou prévention gouvernementale, en isolant de l'attaque, comme de la défense, tout prétexte de sympathie ou de mécontentement, si le comte Van der Meere n'avait pas plus à perdre qu'à gagner à un revirement quelconque dans notre organisation sociale.

Toutes les phases de la vie militaire et politique du Général impriment à sa carrière des titres si incontestables à la reconnaissance publique, qu'il y aurait plus que de l'ingratitude à repousser du sein de la patrie ce cœur vraiment belge. C'est lui qui, jaloux de contribuer activement au redressement des justes griefs que l'orgueil national articulait contre le gouvernement déchu, a pris une part si active à notre émancipation. C'est lui qui, plein de fermeté et de courage, a toujours volé un des premiers au poste d'honneur. C'est lui qui, en sa qualité de chef du personnel, a le plus efficacement contribué à organiser notre jeune armée. C'est lui qui, dans ses hautes fonctions militaires et administratives, a donné l'impulsion au civisme de ceux qui l'ont aidé à déjouer les trames de ces factieux qui, opposés au vœu national et avides de restauration, neutralisaient par leurs coupables efforts l'élan des patriotes. C'est lui qui était le plus ferme soutien de la sûreté publique pour s'opposer aux pillages, et qui a été successivement honoré de pouvoirs transitoires presque illimités pour enrayer les écarts du peuple, favorisé par des inspirations sur la nature desquelles le bon sens public ne s'est jamais mépris. C'est lui qui, faisant abnégation de lui-même et s'appuyant sur l'indépendance de sa position, s'est posé souvent le défenseur officieux de ses frères d'armes. C'est lui enfin qui, abreuvé de dégoûts, s'est décidé à vouer ses capacités et sa fortune à raffermir le bien-être matériel, en tirant de l'état de marasme près de cinq mille hectares de terres incultes. Et ce serait en consacrant ses veilles à de si graves occupations, sous le poids desquelles auraient fléchi les intelligences les plus fortement organisées, qu'il aurait conçu l'exécrable pensée de conspirer contre ses propres œuvres; qu'il aurait organisé les funestes projets de bouleverser, incendier, piller, ruiner ses concitoyens? Dans quel but? Dans quel intérêt? Lui qui, si fortement intéressé à comprimer toute tentative de révolte, a toujours été le premier à étouffer le désordre! Et sur le témoignage de quels hommes s'appuie-t-on pour faire accrédi ter de si odieuses imputations?... La vérité se fera jour, et l'on verra de quel côté elle se trouve.

Ce Mémoire, écrit sans récrimination, avec toute la franchise d'un caractère qui n'a rien à se reprocher, offre le tableau fidèle des épisodes les plus saillants d'une vie pleine de civisme.

C'est la protestation officielle d'un homme généreux qui, malgré la puissance éphémère d'une accusation grave en apparence, a le courage de rester debout, en ne s'abritant que derrière la pureté de ses intentions.

On ne se permettra sans doute pas d'attacher à ses démonstrations de mécontentement une cause soit directe, soit indirecte, justificative des faits articulés à sa charge; on ne prétendra pas sans doute imprimer à l'accusation un caractère de vraisemblance, en s'appuyant sur la position exceptionnelle où malgré lui le Général s'est trouvé placé. En effet, malgré la légitimité de ces plaintes, qu'il est loin de désavouer, sa conduite comme ses actes ont toujours été empreints du cachet du plus profond respect pour la royauté constitutionnelle, comme du dévouement le plus illimité à notre organisation politique, qu'il avait si puissamment aidé à fonder, et pour laquelle il n'a cessé de montrer la plus grande sympathie.

Si malgré la modération de son langage et le désir de rester dans les bornes de la discrétion, le Général a pu, sans le vouloir, blesser la moindre des susceptibilités, il a trop de confiance dans le discernement de ceux qui ont appris à le connaître, pour qu'on ne lui rende pas la justice de croire que si, froissé dans son honneur, ses accents se ressentent de sa pénible position, il n'a jamais entendu faillir, ni de la pensée, ni du cœur.

Ici s'arrête sa tâche. Il croirait manquer à sa dignité, à l'énergie de sa défense, s'il essayait de renverser prématurément la plus invraisemblable des dénonciations. Lorsque l'heure de la justice aura sonné, on verra s'écrouler de lui-même cet échafaudage d'attentat; on verra s'évanouir cette fastasmagorie de complot dépourvu de tout élément d'homogénéité, basé sur une absence radicale de projets, de combinaisons et de plans, et qui en dernière analyse n'a d'autre mérite que de révolter le sens commun.

On s'étonnera sans doute alors, non point du résultat d'un verdict inévitable, mais de la résignation avec laquelle le général martyr, poursuivi préventivement avec tant de rigueur, abreuvé de tant d'outrages, accablé sous le poids de si déplorables attaques, a bu la coupe de l'injustice jusqu'à la lie.

Pénétré de respect pour l'honorable Magistrat qui, appelé à présider de pénibles débats, saura concilier tous les intérêts, tous les devoirs, comme s'il était dans sa destinée d'offrir toujours à son pays plus d'un modèle de vertu et d'impartialité; le Général entend imprimer à sa défense toute la modération, toute la réserve que commande la gravité de la cause. A la fermeté, à l'énergie de l'accusation, il est décidé à n'opposer que de la dignité, que de la résignation.

Il est plus que temps que ce drame judiciaire, qui n'a eu que trop de retentissement, ait un terme, et que le scandale ou l'exagération n'aggrave point par des écarts intolérables le caractère du litige. C'est en donnant lui-même cette impulsion de convenance aux débats, que l'accusé espère faire tout ce qui dépendra de lui pour inspirer un degré de confiance de plus à ceux mêmes qui sont appelés à le contredire par le caractère public dont ils sont revêtus.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Prytannée Militaire Française.

L'élève Van der Meere (Auguste-Louis-Nicolas) se distingue dans ses classes par son travail, ses progrès et sa bonne conduite.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

La Flèche, le 13 décembre 1810.

Le Directeur des études ,
(Signé) RAYBAUD.

Le Général commandant,
(Signé) DUTEIL.

II.

CERTIFICAT.

Je soussigné déclare, lorsque j'étais chargé de l'organisation des 1^{er}, 2^e et 4^e bataillons de ligne et que j'avais la surveillance de l'instruction et de l'administration, en qualité de colonel, M. le comte Van der Meeren servait, en qualité de capitaine, dans la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon; que je l'ai employé pendant ce temps pour instruire MM. les officiers dudit bataillon; et comme ledit capitaine a servi avec zèle et activité, je lui ai délivré la présente déclaration pour lui servir là où il pourrait en avoir besoin.

Louvain, le 1^{er} mai 1815.

Le général-major.
(Signé) VAN GEEN.

III.

A M. le comte Vandermeere, chambellan de Sa Majesté.

Monsieur le Comte ,

J'ai très exactement remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de me faire parvenir , Monsieur le Comte , dans l'absence de Monsieur votre fils , et je n'ai pas manqué d'envoyer aujourd'hui à Berlin , les attestats fort honorables pour lui qu'elle contient. J'espère , Monsieur le Comte , que cela contribuera à accélérer la décision de Sa Majesté sur la réclamation de Monsieur votre fils , et je me croirai fort heureux si j'ai pu contribuer à lui en faire avoir bientôt un avis satisfaisant.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération ,

Monsieur le Comte ,

Votre très humble et très obéissant serviteur ,

(Signé) LE PRINCE DE HATZFELD.

IV.

Saar-Louis, 17 mai 1817.

*A Son Altesse le Prince de Hatzfeld, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Prusse
auprès de S. M. le Roi des Pays-Bas.*

Votre Excellence daignera m'excuser , si je prends la liberté de lui recommander Monsieur le Comte Van der Meere , officier des plus estimables au service des Pays-Bas , et de la prier de vouloir bien , quand l'occasion se présentera , lui faire obtenir l'honorable distinction qu'il a méritée.

J'ai été encouragé à faire cette démarche , en apprenant qu'il a été présenté à V. E. , et je prends en conséquence la liberté de vous faire connaître la conduite noble et généreuse qu'il a tenue dans une affaire qui a fait beaucoup de bruit à l'occasion d'un duel qui a eu lieu à Namur en 1815 , entre un officier Prussien et un officier des Pays-Bas ; dans cette circonstance , le premier ayant été assailli de vive force , n'a dû la conservation de sa vie , qu'à la générosité et à l'intrépidité de M. le

III

comte Van der Meere. J'ai l'honneur de transmettre, ci-joint, un extrait d'un rapport qui m'a été fait sur cet objet, pour ce qui concerne l'action honorable de M. le comte Van der Meere.

J'ai cru pouvoir lui en témoigner ma reconnaissance et je joins à la présente une copie de la lettre que je lui adresse

C'est avec le plus profond respect que j'ai l'honneur d'être, etc.

V. PLATEN.

Major commandant du bataillon prussien, n° 11.

V.

Extrait de la déclaration du sieur Muller, sous-lieutenant du 2^e régiment de cavalerie de la landwehr du Rhin, adressée le 15 décembre 1815 au major Prussien, ci-devant commandant à Namur, afin d'obtenir satisfaction.

Si M. le comte Van der Meere, dont je certifie avec plaisir la conduite pleine d'honneur, ne fût point venu à mon secours, j'aurais infailliblement été assassiné.

Namur, le 18 novembre 1815.

(Signé) MULLER.

Pour copie conforme,

(Signé) PLATEN, major.

VI.

N° 514.

2^e AFDEELING.

2^e BUREAU.

De Commissaris-Généraal van Oorlog,

Gezien 's konings besluit van den 17 dezer n° 128, informeert den heer Auguste, graaf Van der Meere, kapitein by de 5^e afdeeling infanterie, dat hem op zyn verzoek, by voorschryven besluit, *honorable demissie*, uit 's konings dienst, is verleent.

Brussel, den 30 april 1823.

(Geteekend) D'AUBREMÉ.

Le Directeur-Général de la Guerre,

Vu l'arrêté de S. M. en date du 17 de ce mois, n° 128, informe M. Auguste, comte Van der Meere, capitaine à la 5^{me} division d'infanterie, qu'il lui est accordé, sur sa demande, par le prédit arrêté, *démision honorable* du service de S. M.

Bruxelles, le 30 avril 1823.

(Signé) D'AUBREMÉ.

VII.

N° 214.

Brussel, den 2 july 1825.

Op de rekeste van den graaf A. Van der Meere, om tot eenig civiel ambt in 's ryks West-Indische bezittingen, te worden benoemd.

De secretaris van het kabinet des konings brengt, ingevolge de bevelen van Zyne Majesteit, by dezer te kenne van den rekestrant, dat de minister voor de marine en kolonien door Zyne Majesteit gemagtigd is, om, by aldien de adressant verlangt zich, op eigene kosten naar Suriname te begeven; hem van eenen brief van byzondere aanbeveling aan den gouverneur dier kolonie te voorzien ten einde hy, bij de eerste gelegenheid, op eene voegzaeme wyze, in de eene of andere openbare betrekking aldaar geplaatst te worden.

(Geteekend) DE PLOF.

N° 114.

Bruxelles, le 2 juillet 1825.

A la requête du comte A. Van der Meere, pour être nommé à quelque emploi civil aux Indes-Occidentales.

Le secrétaire du cabinet du roi porte, d'après les ordres de Sa Majesté, à la connaissance du solliciteur, que le ministre de la marine et des colonies a été autorisé par Sa Majesté, si le solliciteur désire se rendre à Surinam à ses propres frais, de lui remettre une lettre de recommandation particulière au gouverneur de ces colonies, afin de lui donner, à la première occasion, un emploi convenable dans l'une ou l'autre administration publique.

(Signé) DE PLOF

VIII.

Extrait du Courrier des Pays-Bas du 9 Septembre 1830.
RAPPORT.

Jeu di 9 septembre.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Monsieur le commandant en chef de la garde bourgeoise, que, conformément à ses ordres, je me suis rendu à Tervueren avec un corps de quatre-vingt-dix sept hommes pour occuper le pavillon royal de S. A. R. le prince héréditaire, et veiller à sa sûreté.

Je me mis en route vers les huit heures du matin. Avant d'arriver à Auderghem, je reçus un renfort de la 7^e et 8^e section, ce qui porta mes forces à 128 hommes.

Je reçus à Auderghem un ordre du quartier-général qui m'enjoignit de veiller à l'embranchement de la route de Wavre, lorsque j'aurais rempli ma mission à Tervueren. Je continuai à porter ma troupe en avant, jusqu'à l'extrémité de la forêt où je fus arrêté par un de nos gardes à cheval, qui, de poste depuis la veille au pavillon royal, vint m'annoncer que des troupes, composées de cuirassiers et de lanciers occupaient Tervueren et empêchaient l'entrée de ma troupe.

Après avoir fait faire halte à mon détachement, je me portai de ma personne en avant, accompagné de mon adjudant M. Borremans, que j'envoyai prier le commandant des forces que j'avais en présence, de venir me trouver pour connaître ses intentions et lui expliquer les miennes.

Un major des lanciers s'avança et m'assura qu'il n'avait que des intentions pacifiques; mais qu'il avait ordre d'empêcher toute force quelconque d'avancer.

Je lui fis observer que mes ordres portant l'occupation de Tervueren, je ne pouvais me retirer. Je le prévins donc que j'allais occuper toute la lisière du bois avec ma troupe. Mais que j'espérais pouvoir me rendre personnellement au palais, voulant écrire, sans délai, à S. A. R. le prince Frédéric. Le major des lanciers ayant acquiescé à ma demande, je me rendis chez M. Decoux, d'où j'envoyai un de mes gardes à cheval au camp du prince.

Je déclarai au major que j'attendrais la réponse à la tête de mes troupes. Aussitôt de retour près d'elles, je pris toutes les mesures de défense en cas que la cavalerie voulût m'attaquer.

La route fut barricadée comme par enchantement : mes volontaires se portèrent en tirailleurs avec la plus grande rapidité, et je n'ai que des éloges à donner aux chefs ainsi qu'aux simples gardes. Une pluie abondante ne cessa de tomber toute la matinée.

Vers une heure, une ordonnance me pria de me rendre au centre des deux troupes pour m'aboucher avec le général commandant des forces que j'avais en présence, je m'y portai sur-le-champ; après une conférence peu importante nous nous séparâmes.

Un escadron de cuirassiers couvrait la campagne vis-à-vis le château de Tervueren. Un piquet de lanciers était entre les cuirassiers et la route. Sur la chaussée, derrière les premières maisons du village, était en bataille un escadron de lanciers. Je vis la ligne qui m'était opposée s'étendre sur la gauche de la route dans la campagne et se rapprocher de ma ligne.

Je crus reconnaître dans ce mouvement, l'intention de couper ma retraite par la route de Wavre sur Auderghem. J'ordonnai aussitôt à ma troupe de se porter en pelotons de 6 ou 8 hommes sur le travers du bois, jusqu'au bas de la première montagne qui masquait mon détachement, enjoignant au capitaine Nique d'occuper le village d'Auderghem, pour protéger ma retraite en cas de besoin. Je laissai mes sentinelles à toutes les extrémités du bois ainsi que mes vedettes à cheval. Je fis parcourir par mon adjudant la lisière du bois pour laisser croire que ma troupe se tenait encore derrière les broussailles et je restai de ma personne derrière mes barricades. Je vis le général hollandais parcourir avec tout son état-major son corps d'armée et je trouvais assez plaisant d'occuper pendant plus de 4 heures consécutives, par un temps abominable, avec une force de 150 hommes, plus de 600 hommes de cavalerie de troupes réglées.

A 3 heures moins 1/4, M. l'aide-de-camp Artau, envoyé du quartier-général du prince Frédéric, vint m'annoncer que les troupes allaient se mettre en retraite pour reprendre leurs cantonnements primitifs et m'abandonnaient le village de Tervueren, d'où j'envoyai immédiatement un piquet de 40 hommes pour la garde du pavillon. Ma mission étant ainsi remplie, je repris la route de Bruxelles.

Lettre au Prince Frédéric.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de faire part à V. A. R. que, conformément à ses ordres, je me suis rendu ici pour occuper le château de Tervueren, dont le gouverneur avait sollicité près de notre commandant

en chef une garde de sûreté ; S. A. R. le prince héréditaire ayant mis spécialement tous les palais sous notre garde.

J'ai lieu, Monseigneur, d'être étonné qu'une force militaire occupe un poste mis sous ma garde ; la promesse formelle de S. A. R. le prince d'Orange étant que les troupes sous le commandement de V. A. R. ne quitteraient pas le camp de Vilvorde.

D'après les renseignements qui me parviennent, j'apprends que les communications sont déjà coupées sur plusieurs routes ; des ordres sont, dit-on, donnés pour intercepter des armes que nous attendons et qui doivent compléter l'armement de nos gardes dont votre illustre frère est le colonel général.

J'aurai l'honneur de faire observer à V. A. R. que j'ai besoin qu'elle daigne me faire connaître ses intentions pour croire à ce qu'on me dit et diriger ma conduite d'après sa réponse.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, un des fidèles serviteurs attachés à la dynastie des Nassau.

Le Major Commandant ,

(Signé) COMTE A. VAN DER MEERE.

IX.

A Monsieur le Général en chef des gardes civiques de Belgique.

Bruxelles , le 27 mars 1831.

Des rapports viennent de m'être faits, et à M. le ministre de la guerre, sur la disposition du peuple à ouvrir de force la prison qui soustrait le colonel Borremans à sa vengeance.

Afin d'éviter une catastrophe qui souillerait à jamais les pages de notre révolution , je vous prie de prendre les mesures nécessaires pour qu'une force assez imposante de votre garde civique , empêche le peuple de commettre une action dont il se repentirait sans doute , mais qu'il est de notre devoir d'empêcher.

L'amour de l'ordre public qui vous a toujours animé me donne la certitude que vous joindrez vos efforts aux miens dans ces circonstances difficiles , afin de maintenir la tranquillité dans mon commandement. C'est dans cet espoir que j'ai l'honneur de vous assurer des sentiments de ma haute estime.

Le Général de brigade Commandant militaire de la province de Brabant ,

(Signé) VAN DER MEERE.

ix bis.

N^o 19.
MINISTÈRE
de la
GUERRE.
CABINET.

Bruxelles, le 28 mars 1831.

Monsieur le général,

Dans le but de faire cesser les désordres par quelques mesures énergiques, j'ai l'honneur de vous informer que je viens de donner les ordres nécessaires pour faire délivrer à la garde civique un certain nombre de cartouches, et je viens vous prier de prendre sans retard, de commun accord avec M. le général d'Hoogvorst et avec le commandant de la place, toutes les mesures que prescriront la sagesse et une fermeté d'exécution que les événements de ces jours derniers rendent indispensables.

Vous ferez donc, Monsieur le général, seconder par les troupes de ligne les efforts de la garde civique, et vous voudrez bien vous tenir continuellement en rapport avec le général d'Hoogvorst; à cet effet, je place, près de lui, deux officiers d'état-major, Messieurs le major Schlim et le capitaine Delplace.

Je vous rappelle, Monsieur le général, que mon intention est que les 2 escadrons de lanciers soient casernés aux Annonciades.

Je vous informe, en même temps, qu'indépendamment des deux pièces d'artillerie qui stationneront sur la Place Royale, les 8 bataillons de la garde civique seront disposés comme suit :

1 ^{er} et 2 ^e bataillons,	Grand-Sablon.
3 ^e et 4 ^e id.	Marché-aux-Grains.
5 ^e et 6 ^e id.	Place de la Monnaie.
7 ^e id.	Palais du Boulevard.
8 ^e id.	Grande-Place.

Le Ministre de la Guerre,

(Signé). D'HANE.

X.

Bruxelles, le 27 mars 1831.

A Monsieur le Commandant de la place,

J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre ci-incluse, adressée à M. le général en chef des gardes civiques, afin que vous en preniez lecture et que vous la lui transmettiez avec votre ordre de service.

Le poste intérieur de la prison des Petits-Carmes sera doublé ; et , s'il arrivait que le peuple voulût s'en rendre maître , il opposera la plus vigoureuse résistance.

Des patrouilles de cent hommes chacune, croiseront dans tous les sens dans la direction de la prison. Tous les moyens de persuasion seront employés par elles , et elles éviteront d'en venir aux extrêmes ; le bon peuple est animé de si nobles sentiments de patriotisme , que nous devons respecter , tout en les empêchant , les égarements auxquels il se livre , dans un moment surtout , où il vient , par son esprit , d'assurer le triomphe de notre révolution.

Le Général de brigade Commandant militaire de la province de Brabant ,

(Signé) VAN DER MEERE.

XI.

Proclamation au Peuple de Bruxelles.

J'en appelle au bon esprit qui vous avait animé jusqu'à présent. Cessez , je vous en conjure , des troubles qui doivent affliger tout vrai patriote.

Vous avez manifesté votre opinion contre le retour d'un prince , que des hommes égarés ou coupables voulaient rappeler parmi nous. Amis , cette démonstration a fait plaisir au gouvernement , *mais il ne faut pas qu'elle soit le prétexte du pillage et de l'incendie.*

Écoutez donc ma volonté , vous allez rentrer dans l'ordre ET CESSER DES SCÈNES QUI DÉSHONORENT NOTRE BELLE RÉVOLUTION. Sinon , vous me mettriez dans la cruelle nécessité d'employer des moyens violents pour les réprimer.

Le Général de brigade Commandant militaire de la Province de Brabant ,

(Signé) VAN DER MEERE.

XII.

Bruxelles , le 28 mars 1831 , onze heures du matin

Monsieur le général en chef des gardes civiques ,

J'ai l'honneur de vous envoyer des imprimés de ma proclamation au peuple de Bruxelles , en vous invitant à vouloir bien en faire la distribution dans les diverses sections et en ordonner la lecture au bruit du tambour.

Le Général de brigade Commandant militaire de la province de Brabant ,

(signé) VAN DER MEERE.

XIII.

Bruxelles, le 28 mars 1831.

Monsieur le Commandant de la Place,

Veillez donner les ordres nécessaires pour que la retraite soit sonnée ce soir à sept heures et inviter les militaires à rentrer dans leur quartier, immédiatement après, sous peine d'encourir les punitions les plus sévères.

Le Général commandant,
(Signé) VAN DER MEERE.

XIV.

Bruxelles, le 28 mars 1831.

Monsieur le Régent,

Je viens vous prier de vouloir bien accepter ma démission ; je ne puis plus longtemps conserver un commandement où mes pouvoirs sont bornés et soumis à la décision d'hommes qui peuvent voir plus juste que moi, mais qui sont en opposition avec ma manière d'agir pour rétablir la tranquillité que les malheureux événements d'hier ont troublée.

Et moi aussi, Monsieur le Régent, j'aime ce peuple qui a conquis sa liberté. J'ai toujours été prêt à verser mon sang pour lui ; mais, en ma qualité de Commandant militaire de la province, ma réputation est attachée au rétablissement de l'ordre ; sans moyen violent, je n'y puis parvenir ; je dois donc, en honneur, céder ma place à un plus habile ; je demande à être remplacé sur l'heure, rien ne peut m'engager à conserver le commandement de la province.

Le Général de brigade Commandant militaire de la Province de Brabant,
(Signé) VAN DER MEERE.

XV.

Bruxelles, le 28 mars 1831.

CABINET DU RÉGENT.

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de l'arrêté de Monsieur le Régent, en date de ce jour, portant acceptation de votre démission comme commandant de la province du Brabant méridional et qui vous remplace en cette qualité par M. J. Malherbe, colonel du 5^me régiment d'infanterie.

Agréez, Monsieur, les expressions de ma haute considération.

Le Secrétaire du conseil des ministres,
(Signé) J. VANDERLINDEN.

A Monsieur le général comte Van der Meere, à Bruxelles.

XVI.

Bruxelles, le 7 avril 1831.

Monsieur le général,

Par lettre du 6 de ce mois, la commission instituée par décret du Congrès National du 2 courant, à l'effet de rechercher les causes des mouvements populaires qui ont eu lieu récemment, me fait diverses questions auxquelles il vous appartient seul de répondre, attendu que vous aviez le commandement militaire de la province à l'époque que ces troubles éclatèrent.

En conséquence, j'ai l'honneur, Monsieur le général, de vous envoyer ci-jointe, la lettre précitée.

Le colonel commandant militaire de la province du Brabant,

(Signé) MALHERBE.

A Monsieur Van der Meere, général de brigade, à Bruxelles.

xvi bis.

Bruxelles, le 6 avril 1831.

Monsieur le Gouverneur militaire de la province, à Bruxelles.

La commission d'enquête instituée par décret du Congrès National du 2 avril courant, à l'effet de rechercher les causes des mouvements populaires qui ont eu récemment lieu, et de proposer au Congrès les mesures législatives propres à détruire ces causes, à ramener la confiance, et ainsi assurer le maintien de l'ordre public, vous adresse, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le décret susdit, les questions suivantes auxquelles vous êtes invité à répondre à l'aide de tous les renseignements et informations qui peuvent vous être parvenus dans l'exercice de l'autorité qui vous est confiée.

Première Question.

Les derniers mouvements populaires qui se sont manifestés dans la ville de Bruxelles, ont-ils une cause généralement connue, ou bien n'y a-t-il que

xvii.

RAPPORT

(Envoyé par lettre du 9 avril 1831).

De Monsieur le général de brigade Van der Meere, ex-commandant militaire de la province de Brabant, répondant aux questions posées par la commission d'enquête, instituée par décret du Congrès National du 2 avril 1831, sur les mouvements populaires qui eurent lieu à Bruxelles, du 25 au 28 mars de cette année.

Réponse à la première question.

Les derniers mouvements populaires ont eu, selon moi, deux causes; 1° Une conspiration ourdie par des factieux pour favoriser le retour

des conjectures plus ou moins fondées à former sur la nature de cette cause et quelles sont-elles ? A-t-on pu signaler dans ces mouvements des moteurs, des instigateurs patents ou secrets ? En cas d'affirmative, de quel caractère étaient ces moteurs ou instigateurs, et quels moyens employaient-ils ?

Seconde Question.

Dans chacune de ces hypothèses de la première question, sur quels renseignements avez-vous pu vous appuyer pour expliquer ou conjecturer la nature de ces mouvements ?

Troisième Question.

Quels ont été les résultats immédiats que l'on doit attribuer à ces mouvements ?

Quatrième Question.

Quels sont les faits, criminels ou autres, arrivés à l'occasion de ces mouvements, mais qu'on ne peut considérer comme en ayant été les suites nécessaires et inévitables ?

Cinquième Question.

Quels sont les moyens employés par les autorités et spécialement par celles dont vous êtes le chef, pour comprimer ces mouvements, et parmi

du prince d'Orange en Belgique ; 2° La faiblesse que le gouvernement n'a cessé de montrer dans ces circonstances périlleuses, tant en tardant à punir les coupables, qu'en hésitant à s'assurer des suspects. Le peuple n'a su contenir son heureuse indignation et a prouvé, par une démonstration non équivoque, combien il conservait le souvenir du sang qu'il versa en septembre et combien peu il donnerait la main aux traîtres qui croyaient se servir de lui pour assujettir leur pays.

Réponse à la deuxième question.

C'est en me rendant au milieu du peuple à la caserne Sainte-Élisabeth et à la prison des Petits-Carmes, que je me suis assuré que le mécontentement général était le résultat de l'impunité des traîtres. Il me disait : « *Nous voulons avoir Borremans et en faire prompt justice, vous voyez que Grégoire, qui a trahi sa patrie adoptive, n'est pas encore exécuté. Il faut un exemple qui épouvante les traîtres.* »

Réponse à la troisième question

La découverte d'une conspiration orangiste, dont la réussite eût fait tomber les têtes des meilleurs patriotes et eût plongé le pays dans les horreurs de la guerre civile.

Réponse à la quatrième question.

Le peuple sortit des bornes de la sagesse dans laquelle il était resté jusqu'alors. Dans sa colère il saccagea quelques maisons. Il est à remarquer qu'elle ne s'exerça que sur des hommes cités depuis longtemps au tribunal de l'opinion publique comme trahant ouvertement en faveur de la famille déchue.

Réponse à la cinquième question.

Je suis persuadé que les autorités ont fait chacune leur service dans ces circonstances difficiles. Le mien se réduisit à l'influence de ma per-

ces moyens quels sont ceux qui ont été inefficaces, pourquoi l'ont-ils été et quels sont ceux dont on a obtenu un résultat satisfaisant?

Sixième Question.

Quelles sont les mesures que vous croyez utiles qui ont été négligées, et pourquoi l'ont-elles été et à qui doit-on en attribuer la cause?

Septième Question.

Les mouvements étant comprimés, s'est-il encore manifesté des indices qui auraient annoncé que l'on voulait renouveler ces mouvements? En cas d'affirmative, quels moyens ont été employés par les autorités pour prévenir ce renouvellement et parmi ces moyens quels sont ceux qui vous ont paru les plus efficaces?

Huitième Question.

Avez-vous eu connaissance de l'existence de personnes connues ou étrangères, qui auraient distribué de l'argent parmi le peuple pour l'exciter dans un sens politique quelconque?

sonne, surtout dans les premiers moments. Fort de ma popularité et de la confiance que le peuple de Bruxelles m'a témoignée toujours, j'ai cru qu'il fallait le ramener par des moyens de douceur et de persuasion, et n'employer la force que dans le cas où il serait sourd à ma voix.

Réponse à la sixième question.

Je ne crois pas devoir répondre à cette question et ne veux devenir l'accusateur de personne. Quant à ma conduite, je la livre à l'investigation la plus sévère.

Réponse à la septième question.

C'est à M. le colonel Malherbe que ces questions doivent être faites, lui ayant cédé le commandement de la province le 28 mars à midi.

Réponse à la huitième question.

Non.

La commission d'enquête devant cesser ses fonctions dans un délai qui ne peut aller au-delà de l'expiration du présent mois, vous êtes invité, Monsieur le gouverneur militaire, à mettre le plus de célérité possible dans les réponses à faire aux questions précédentes, et à les adresser, au plus tard, le 10 du courant à la dite commission, qui siège au Palais National.

La commission vous recommande de donner à vos réponses le plus d'étendue qu'il vous sera possible et d'indiquer exactement les personnes, fonctionnaires ou autres, et les documents auxquels vous vous en serez rapporté dans vos réponses.

Recevez, Monsieur le gouverneur militaire, l'expression de notre considération distinguée,

Le Secrétaire,

(Signé) A. DE ROBAULX.

Le Président de la Commission,

(Signé) RAIKEM.

HISTORIQUE

De la conduite de M. le Général de Brigade VAN DER MEERE, Commandant Militaire de la province du Brabant, pendant les journées du 25 au 28 mars 1831, avec les pièces à l'appui.

25 MARS. — Les bruits qui accusent le colonel Borremans parviennent jusqu'à ses chasseurs. Indignés, ils se révoltent contre leurs chefs. Je me rends parmi eux, je consacre deux heures, au moins, à leur parler à tous et je parviens à les calmer. Au moment de les quitter, le peuple se réunit vis-à-vis de la porte de la caserne et fait ses efforts pour l'enfoncer. Je la fais ouvrir et les soldats, se mêlant au peuple, m'accueillent par des acclamations et me demandent à grands cris la mort de Borremans. Je leur parle de nouveau et mes efforts sont heureux.

La scène du matin s'est renouvelée le soir à la prison des Petits-Carmes d'où le peuple maîtrisé, se rend chez M. le Régent, à qui il demande la punition des traîtres. Après cette démonstration, il se retire et la nuit est tranquille.

26 MARS. — Quoique la journée n'ait été témoin d'aucun trouble, la garde civique est sous les armes. Le soir, le peuple se réunit et se porte rue de Berlaimont, où il eût bientôt brisé les presses du journal *le Vrai Patriote*. Une compagnie de la garde civique survient et blesse plusieurs hommes en les chargeant à la baïonnette. La rue est bientôt déserte et une partie de la foule se porte rue de la Paille afin de dévaster le domicile de M. Spinaels. Déjà la porte était enfoncée lorsque l'arrivée d'une compagnie de nos soldats citoyens empêcha le saccage total de cette maison.

27 MARS. — (*Voir mes lettres N° de 9 bis à 11.*)

28 MARS. — Les mesures prises la veille ayant été insuffisantes, je me rends de bonne heure chez M. le Régent, et il y est décidé qu'on réprimera le mouvement populaire par la force s'il ne peut l'être par la persuasion.

La garde civique recevra des cartouches et les chevaux seront attelés aux canons. (*Voir les pièces N° 9 à 14.*)

Midi. — Les dispositions prises le matin entre MM. le ministre de la guerre, le bourgmestre, le général d'Hoogvorst, le gouverneur civil, le commandant de la place et moi, n'ont point l'approbation des ministres, et je reçois l'ordre de ne pas y donner suite. Je me rends au conseil où ma voix n'est point écoutée. Je rentre chez moi, j'envoie ma démission de commandant militaire du Brabant et suis remplacé immédiatement par M. le colonel Malherbe. (*Voir la pièce N° 15.*)

Une heure. — Le nommé Simon, de cette ville, vient m'offrir 100 hommes, et plus s'il en est besoin, pour les opposer au peuple et faire cesser les désordres. Son intention est de mettre le peuple en présence du peuple. Il n'a pas besoin d'armes et répond sur sa tête du succès de son entreprise. Je me rends avec lui chez le Régent et j'obtiens l'autorisation d'accepter ses offres.

Au moment où le peuple dévastait les maisons de Jones, Tilmont et Prévinaire, je croyais au moins nécessaire la démonstration d'une grande force militaire. Je me suis trompé. Il a suffi que

j'envoie parmi ces hommes quelques-uns des braves qui ont combattu avec eux en septembre et dont l'influence a été telle que tout désordre cessait à l'instant.

Je n'étais plus commandant militaire, mais je suis Belge, mais je suis ami de mon pays et trop fier de notre révolution pour la laisser souiller par de semblables excès. Je montai à cheval; j'accompagnai M. d'Hoogvorst toute la nuit et j'ai la consolation d'avoir contribué à rétablir la tranquillité publique.

Le Général de brigade,

(Signé) VAN DER MEERE.

XVIII.

CONFIDENTIELLE.

Bruxelles, le 20 mai 1831.

MINISTÈRE
de la
GUERRE.

CABINET.

Monsieur le général,

En réponse à votre lettre confidentielle du 16 courant, N° 5, j'ai l'honneur de vous informer que le département de la Guerre n'ayant pas à sa disposition des fonds pour payer la police militaire, dont vous sollicitez l'établissement à Liège, je ne puis vous accorder l'autorisation nécessaire à cet égard.

Pour le ministre de la guerre,

Le secrétaire général,

(signé) H. NICAISE.

A Monsieur le général de brigade commandant
la 3^{me} division, à Liège.

XIX.

CONFIDENTIELLE.

N° 1 b.

Bruxelles, le 2 juillet 1831.

MINISTÈRE
de la
GUERRE.

CABINET.

Monsieur le général,

Les questions importantes dont s'occupe en ce moment le Congrès National, mettent les partis en présence et produisent de l'agitation dans quelques esprits. Des communications qui me sont parvenues font mention d'un projet formé par l'association d'envoyer à Liège des députés qui

seraient chargés d'y organiser une résistance formelle au gouvernement et à l'exécution des dispositions arrêtées par le Congrès.

J'ai cru, Monsieur le général, devoir vous faire connaître cet état de choses pour que vous redoubiez de vigilance et de fermeté dans le commandement qui vous est confié, à l'effet d'y maintenir l'ordre, la tranquillité publique et la soumission aux lois. J'ai donc l'honneur de vous inviter, à prendre les mesures les plus propres à empêcher toute action hostile au gouvernement ou contraire à ses vues, et à me rendre sur-le-champ compte de tous les événements extraordinaires qui pourraient survenir.

Le Ministre de la Guerre

(Signé) **BARON DE FAILLY.**

A M. le général de Brigade commandant la 3^{me} division
militaire à Liège.

XX.

Au quartier-général de Hasselt, le 4 juillet 1831,

Armée
DE LA MEUSE.
ÉTAT-MAJOR.
N° 53 secret.

Monsieur le Général,

Par sa lettre du 2 de ce mois, N° 1 bis (cabinet) Monsieur le ministre de la guerre me communiqua la copie de la lettre confidentielle qu'il vous a adressée à la même date et m'invite à me mettre de suite en relation avec vous.

En conséquence, pour agir de concert et prendre ensemble les mesures les plus propres à assurer la conservation de la tranquillité et faire respecter les actes du gouvernement légal, j'ai cru nécessaire d'envoyer à votre quartier-général Monsieur le major Lagotellerie, attaché à mon état-major avec ordre de se mettre à votre disposition.

Veillez, je vous prie, me faire parvenir par lui toutes les demandes ou communications que vous jugerez devoir me faire dans l'intérêt du service et pour le maintien de l'ordre public.

Le Général de division commandant en chef,

(Signé) **DAINE.**

A Monsieur le Général de brigade commandant la
3^{me} division militaire.

XXI.

CONFIDENTIELLE.
 MINISTÈRE
 de la
 GUERRE.
 —
 CABINET.
 —
 CIRCULAIRE.

Bruxelles, le 6 juillet 1831.

Monsieur le général,

Des malveillants se sont dirigés sur divers points de notre pays dans l'intention de fomenter des troubles, semer la discorde et de provoquer même des mesures hostiles contre le gouvernement établi. Livrer la Belgique à l'anarchie, aux horreurs de la guerre civile, aux armes de l'étranger, au morcellement de ses belles provinces; tel est le but que se proposent ceux dont ces perturbateurs ne sont que les émissaires et qu'ils pourraient atteindre, si les vrais amis de la patrie et les autorités chargées de l'honorable devoir de la gouverner et de la défendre, n'opposaient à leurs viles manœuvres, la vigilance et la fermeté que réclament le maintien de l'ordre public et la dignité de la nation belge.

Veuillez, Monsieur le Général, redoubler de surveillance et d'activité, pour déjouer les trames insidieuses des instigateurs qui agissent dans l'ombre, et prendre toutes les mesures que les circonstances requièrent pour vous mettre en garde contre ceux qui oseraient provoquer aux désordres, attenter aux lois ou compromettre la tranquillité publique. Je compte sur votre concours, sur vos efforts bien dirigés pour arrêter et reprimer les coupables desseins des perfides ennemis de notre repos et de notre indépendance; veuillez m'informer par les voies les plus promptes de tous les événements susceptibles d'y porter atteinte, qui pourraient arriver dans l'étendue de votre commandement.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une proclamation de M. le Régent dans laquelle il manifeste sa confiance en l'armée. J'aime à me persuader qu'elle saura la justifier, en toute occasion.

Le Ministre de la Guerre,

(Signé) Baron de FAILLY.

A M. le Général de Brigade commandant la troisième division militaire à Liège.

XXII.

Liège, le 17 juillet 1831.

A Monsieur le général Daine, commandant l'armée de la Meuse.

Des troubles viennent de se manifester. M. le major De la Gotellerie vous en rendra compte ainsi que je lui ai insinué ou plutôt comme je le lui ai ordonné. Comme ce commencement d'agi-

tation pourrait prendre un caractère plus sérieux que celui qu'il présente d'abord, et qu'il est impossible de prévoir les conséquences qui pourraient en résulter, j'estime qu'il serait nécessaire de prendre des dispositions telles qu'elles puissent aussitôt en imposer au parti qui fomenté ces agitations.

Je vous prie donc, Monsieur le général, de vouloir ordonner que des troupes se rapprochent de Liège, de manière, cependant, à ne pas exciter les soupçons du peuple, en même temps que vous voudrez bien donner aux chefs de corps les ordres nécessaires pour que ces mêmes troupes se mettent en mouvement à ma première réquisition.

Le Général de brigade, etc.,
(Signé) COMTE VAN DER MEERE.

XXIII.

ASSOCIATION
NATIONALE.

Ordre du Jour N° 10.

On doit soutenir, par tous les moyens possibles, la majorité ou la minorité du Congrès qui rejettera les propositions basées sur les protocoles.

On connaîtra le résultat le 1^{er} ou le 2 juin au plus tard.

Au premier signal que donnera l'association, on doit se tenir prêt à agir. Il n'y a que le parfait accord qui puisse faire obtenir une heureuse réussite.

Le secrétaire,

* * *

Le président,

* * *

(NOTA) On appréciera aisément les motifs pour lesquels le général s'abstient de faire connaître les signatures.

XXIV.

RÉGENCE

Liège, le

de

Les Bourgmestre et Échevins,

LIÉG E.

A Monsieur le Général de Division,

Les officiers de la garde civique assemblés réclament contre le déploiement de forces qui a lieu ce soir; nous croyons utile à la chose publique d'avoir ce soir avec vous une conférence sur cet objet. Je désire, Monsieur, vous voir le plus tôt possible; je ne quitterai pas l'hôtel de ville pendant toute la soirée.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec une considération distinguée.

LOUIS JAMES.

N. 4 b
 MINISTÈRE
 de la
 GUERRE.
 CABINET.

Bruxelles, le 8 juillet 1831.

Monsieur le général,

J'ai communiqué au gouvernement votre rapport sur les événements tumultueux qui ont eu lieu à Liège; j'ai l'honneur de vous informer que les mesures prises par vous en cette circonstance ont été unanimement approuvées.

Chargé de vous exprimer cette approbation, je me fais un devoir d'ajouter que le gouvernement met une entière confiance dans les dispositions que vous jugerez devoir prendre pour résister aux malveillants et pour maintenir l'ordre légal à Liège nonobstant leurs machinations.

La conduite de l'autorité civile que vous indiquez, nécessite une attention sérieuse et doit même devenir l'objet d'une active surveillance. Ne négligez aucun des moyens que les lois vous permettent de mettre en usage pour assurer la tranquillité, pour ramener le calme et pour empêcher l'exécution des projets hostiles au gouvernement ou contraires au bien de l'Etat. J'écris à M. le général Daine pour approuver le mouvement de son quartier-général sur Tongres; je le prie de communiquer activement avec vous, Monsieur le général, et d'agir d'un accord intime dans l'adoption des mesures que les événements pourraient nécessiter. Persuadé que l'intérieur mérite aujourd'hui plus d'attention que l'extérieur, je l'engage à se rendre à Liège au besoin avec le nombre de troupes qu'il jugera nécessaire.

Veuillez, Monsieur le général, prendre cet avis en considération dans vos rapports de service avec M. le général Daine et me tenir exactement au courant de tout ce qui pourrait survenir d'important dans votre commandement.

M. le major Delplace, chargé de vous remettre la présente, vous donnera en outre des communications verbales auxquelles vous pourrez accorder confiance.

Le Ministre de la Guerre,

LE BARON DE FAILLY.

A M. le général de brigade commandant la 3^e division militaire à Liège.

Armée
 DE LA MEUSE.
 QUARTIER-GÉNÉRAL
 D'HASSELT.

Le 5 août 1831 à 9 heures du soir,

Mon Général,

M. le général Daine marchant sur les bataillons qui sont aux prises avec l'ennemi, je suis chargé par lui de vous faire connaître sa position.

Les Hollandais sont entrés à Diest et ont forcé un de nos bataillons de quitter Beringen, qu'ils occupent également.

A Helchteren *ils mettent le feu* aux maisons, pillent et se livrent à toutes les atrocités imaginables. Le général désirerait que vous rendissiez ces détails publics, afin d'appeler toute la population aux armes... Ce sont leurs foyers qu'ils ont à préserver de la flamme et du fer de ces barbares.

Si vous pouviez réunir la garde civique et la faire marcher sur Hasselt, elle arriverait fort à propos, l'ennemi ne tardera pas à s'y présenter.

Le général concentre ici son armée et occupera des positions où il pourra sans doute arrêter l'ennemi.

J'ai l'honneur d'être avec respect, mon général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) DE LAGOTELLERIE.

XXVII.

24 août 1831,

Mon général,

Je viens d'apprendre que vous avez reçu une lettre de service pour prendre le commandement du Limbourg. J'aurais été vous témoigner l'extrême déplaisir que cette nouvelle me fait éprouver si je ne me trouvais de nouveau détenu chez moi avec le pied sur le coussin.

Quoique le Limbourg doive offrir le commandement le plus important du pays, si Maestricht nous est rendu, cependant, à votre âge, ce poste ne peut vous convenir. Sans prendre un parti extrême auquel nous sommes toujours disposés dans un premier mouvement de juste humeur, je pense, dans votre situation qu'il conviendrait, pour le moment, de faire des représentations au gouvernement, de demander un service actif et d'attendre sa réponse avant de prendre une décision qui mette un terme à une carrière brillante que vous avez devant vous.

J'ai cru, général, d'après ce que je viens d'apprendre et d'après les sentiments que je vous porte devoir vous donner ce conseil en le faisant dans votre pur intérêt.

Votre dévoué

(Signé) A. HAMESSE.

Quartier-général à Liège, le 25 mai 1831.

3^e DIVISION MILITAIRE.**Ordre du jour.**

En quittant, conformément à l'arrêté royal du 19 courant, le commandement de la 3^e division territoriale qui m'avait été confié, il m'est bien agréable de pouvoir, en me séparant des troupes dont les dépôts y sont stationnés, leur donner un témoignage de ma satisfaction pour la bonne conduite qu'elles y ont toujours tenue. C'est avec le même plaisir que j'exprime à MM. les Commandants des provinces et des places, dont les relations avec moi ont été plus intimes et qui n'ont cessé de me seconder, combien je rends justice au zèle, aux talents, à l'activité qu'ils ont constamment déployés et notamment dans ces circonstances difficiles et récentes.

Il n'a pu dépendre de nous que nos armes n'aient été heureuses. La Belgique a pu éprouver des revers. Espérons par la réunion de nos efforts dans les nouveaux postes qu'il plaira à Sa Majesté de nous assigner, être bientôt prêts à prouver à nos ennemis que la valeur du Belge n'a pas dégénéré.

Le Général de brigade,
(Signé) VAN DER MEERE.

XXIX.

Liège, le 25 août 1831.

3^{me} DIVISION MILITAIRE.

Messieurs,

Le décret de S. M. en date du 20 courant supprime les grands commandements militaires et nous nous trouvons tous par ce fait appelés à remplir d'autres fonctions.

La manière dont j'ai été continuellement secondé par mon État-Major dans les moments les plus difficiles me fait remplir un devoir qui adoucit les regrets que j'ai, Messieurs, de me séparer de vous, celui de vous remercier de l'activité que vous avez déployée en faisant un service de bureau que les circonstances ont souvent rendu pénible, et du zèle et de la prudence que vous avez mis à remplir les missions dont je vous ai chargé.

J'ai été assez heureux pour recevoir du gouvernement, à diverses reprises, des témoignages de satisfaction, tant sur ma conduite que sur la marche des affaires dans ma division. Je désire, Messieurs, que par cette lettre vous preniez la juste part qui vous revient de ces éloges, que je n'aurais obtenu si je n'avais été aussi bien secondé par vous.

Le Général commandant la 3^{me} division militaire,
(Signé) COMTE VAN DER MEERE.

A MM. les officiers d'état-major de la 3^{me} division territoriale.

XXX.

Bruxelles, le 21 octobre 1831.

D'après les ordres du Roi, l'officier d'ordonnance de service a l'honneur de prévenir Monsieur le général Comte Vandermeere, que les nombreuses occupations de Sa Majesté, ne lui permettent pas de le recevoir en ce moment.

(Signé) F. DE LAGOTELLERIE.

XXXI.

Bruxelles, le 15 novembre 1831.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous informer de la part du Roi que S. M. vous recevra ce matin à 2 heures. Agréez je vous prie les assurances de ma considération la plus distinguée.

(Signé) JULES VANPRAET.

XXXII.

Bruxelles, le 15 novembre 1831.

AU ROI.

Sire,

Lorsque Votre Majesté se rendit au vœu des Belges, en venant régner sur eux, je ne fus pas au nombre des heureux qui saluèrent sa bienvenue. Mes fonctions me tenaient éloigné de la capitale, et j'en sentais trop l'importance pour ne pas y sacrifier mon intérêt particulier, joint au vif désir que j'avais de connaître un souverain qui sacrifiait toutes les douceurs de la vie pour le bonheur d'une nation qui, en échange d'un si grand sacrifice, ne pouvait de longtemps lui donner que peines et soucis.

Confiant dans la conduite que j'avais tenue depuis le commencement de la révolution, je m'attendais à être présenté à Votre Majesté sous des auspices avantageux; je crains qu'il en soit autrement, puisque je ne puis avoir l'honneur d'approcher de Votre Majesté.

J'ai indirectement appris que les autorités civiles de Liège s'étaient plaintes de mon administration; si c'est à cette circonstance que je dois la défaveur qui paraît peser sur moi, je viens vous solliciter, Sire, de vouloir écouter avec bonté le récit de ma conduite, depuis le commencement de la révolution.

Les deux premiers jours, on me vit risquer ma vie pour sauver les propriétés publiques et particulières. Je fus appelé au conseil de la garde bourgeoise en qualité de major, honoré de la confiance et de l'estime de M. le baron d'Hoogvorst. Depuis cette époque, je figurai en première ligne dans tous nos événements politiques. Jamais on ne me vit abuser de l'ascendant que j'avais acquis sur le peuple, je m'en servis toujours pour le ramener à des sentiments de modération.

Quelques jours avant l'attaque de Bruxelles je fus nommé par acclamation commandant en chef des gardes mobiles, j'acceptai avec la condition expresse que le Conseil resterait assemblé sous la présidence de M. le baron d'Hoogvorst, mais je fus abandonné par tous et je m'empressai de résilier un commandement qui, de fait, n'existait plus. Je revins à Bruxelles avec Messieurs Vandeweyer, Gendebien, Niellon, Chazal et quelques autres, accompagnés des populations que nous avions soulevées pour voler au secours de Bruxelles. Le 25, nous étions au nombre des combattants; le 26, je commandais toute notre aile gauche.

Le gouvernement provisoire me nomma colonel d'état-major, et quelques jours après, je fus appelé à former, en ma qualité, le personnel du département de la guerre. Sans aide, sans documents anciens, je parvins, en peu de jours, à former la division la plus intéressante du ministère, dont je restai le chef jusqu'au moment où Bruxelles, menacée de nouveaux désordres, eût besoin d'un gouverneur ferme et populaire. On m'offrit de me charger de cette tâche délicate, en me nommant général de brigade.

J'acceptai et empêchai peut-être une contre-révolution. Sous le ministère de M. le comte d'Hane une nouvelle émeute populaire, dans laquelle le conseil des ministres m'empêcha de déployer les moyens que j'avais pour la réprimer, me força de donner ma démission de gouverneur du Brabant, ne voulant pas être témoin paisible de pareils excès.

Le 20 avril, je fus nommé gouverneur militaire de la province de Liège, et le 21 du même mois commandant de la 3^{me} division territoriale. C'était une époque où la nation était la plus divisée d'opinions sur les moyens qui devaient la rendre heureuse. A Liège, en général on ne la concevait telle qu'orangiste ou française. Ma mission était de maintenir la nationalité, et je pus m'assurer promptement que le gouvernement comptait peu de partisans dans cette ville.

Avant mon arrivée à Liège, l'autorité était toute faiblesse; je m'occupai promptement à lui donner le sentiment de sa force et la forçai dans quelques occasions à montrer de l'énergie.

Un jour qu'on menaçait de pillage et d'incendie, je me rendis avec mon Etat-Major à la maison de ville, et représentai à MM. les bourgmestre et échevins, que s'ils ne savaient prendre les moyens qui étaient à leur disposition pour faire rentrer le peuple dans le devoir, je serais forcé de déclarer la ville en état de siège. Dans deux heures, leur dis-je, je désire savoir votre décision. Vous devez vos conseils au peuple, faites-lui une proclamation et qu'il s'aperçoive que ses magistrats marchent dans le même sens que moi. Ces Messieurs m'ont sans doute conservé rancune de cette journée, cependant je dois convenir que depuis, j'ai toujours trouvé l'autorité municipale parfaitement disposée à me seconder, mais craintive dans les moyens à employer.

Lorsqu'il s'agit de l'élection de Votre Majesté, la province de Liège témoigna hautement son opposition. Le foyer de toutes les intrigues était à Liège. Le parti soi-disant français dominait les

autres et tout était disposé pour arborer le drapeau tricolore français le même jour que la décision du Congrès serait connue. On me fit faire la proposition de me mettre à la tête de ce mouvement. Le gouvernement était dans une inquiétude mortelle ; je recevais courrier sur courrier. On vantait mon courage , ma fermeté , on approuvait d'avance toutes les résolutions que je prendrais , m'autorisant à arrêter et faire remplacer de suite les autorités supérieures civiles que je jugerais infidèles ; enfin , dans les moments du danger , j'étais un Dieu.

La garde civique était de toute nullité ; je la savais même disposée en grande partie à Parmi les diverses difficultés que m'élevèrent les conspirateurs , je regarde la révolte des houilleurs comme celle sur laquelle ils comptaient le plus pour atteindre leur but. Au lieu de diviser mes forces en envoyant des troupes loin de la ville , je m'y rendis de ma personne , et calmai ces gens , qu'on avait exaspérés à dessein , en leur donnant quelque argent , et leur faisant quelques promesses. La régence , tremblante de voir déborder en ville cette espèce d'hommes , qu'elle craint beaucoup , me combla de remerciements d'avoir si promptement étouffé cette émeute , s'engagea à faire respecter mes promesses , et , le même jour , une députation de propriétaires de houillères vint me remercier de les avoir sauvés du pillage et de l'incendie.

Le danger passé , on me reprocha d'avoir transigé avec des hommes qu'il fallait anéantir , disait-on.

Je m'étais mis en communication avec le général Daine qui avait mis quelques troupes à ma disposition , et , par l'intermédiaire de M. le major De Lagotellerie , je le tenais au courant de ce qui se passait ; lui , ayant de son côté pris des mesures , en échelonnant son armée sur la route de Liège.

Alors un journal , *l'Industrie* , entièrement se déclina contre moi de la manière la plus révoltante , en disant que je voulais protéger l'élection de Léopold par les baïonnettes. Je ne vis en cela que le désespoir d'un parti comprimé et bien près d'être vaincu.

Le parti insurrectionnel de Liège comptait sur la ville de Verviers , qui la première devait lever l'étendard de la révolte et le planter à Liège. Un gouvernement provisoire devait y être organisé ; les membres étaient déjà nommés. Je prévins tous ces complots en faisant occuper la ville militairement. Après l'acceptation des préliminaires , Monsieur le gouverneur civil fit une proclamation qui fut vantée à Liège , et sévèrement condamnée dans le reste du pays. Lors de l'élection de Votre Majesté , les autorités civiles vinrent me solliciter de ne pas faire tirer le canon. Je n'en tins aucun compte ; je fis tirer les 101 coups de réjouissance et tout le monde me parut satisfait.

Depuis ce moment je ne trouvai plus d'opposition. On ne pensait plus qu'à faire oublier le passé , et tel , que j'ai vu déclamer contre mes mesures de prudence , s'empressait alors de courir au devant de Votre Majesté pour lui vanter sans doute son dévouement et calomnier le serviteur fidèle , qui , tranquille à son poste , attendait son souverain avec la conscience d'un homme qui n'a fait que le bien.

Lors de nos malheureuses journées d'août , je rendis encore de grands services à l'armée de la Meuse , en déployant une activité et des moyens d'exécution qu'on ne me contestera sans doute pas. En deux jours je remis le général Daine en état de prendre l'offensive , et refusai de prendre

le commandement en chef qu'on vint m'offrir , ne voulant pas profiter du malheur d'un général qu'on trompait sur sa position.

Lorsque, par arrêté royal , Votre Majesté eût supprimé les quatre grandes divisions territoriales , je vis avec peine que j'avais en partage la plus mauvaise des deux provinces de la division que j'avais commandée avec quelques succès. Je vis des colonels beaucoup mieux partagés que moi, qui m'attendais à des récompenses, au moins, si j'en devais juger par une dépêche du ministre en date du 8 juillet 1831 , qui s'exprime ainsi :

« J'ai communiqué au gouvernement votre rapport sur les événements tumultueux qui ont eu lieu à Liège , j'ai l'honneur de vous informer que les mesures prises par vous en cette circonstance ont été unanimement approuvées. Chargé de vous exprimer cette approbation , je me fais un devoir d'ajouter que le gouvernement met une entière confiance dans les dispositions que vous jugerez devoir prendre pour résister aux malveillants , et pour maintenir l'ordre légal à Liège, nonobstant leurs machinations , etc., etc., etc. »

Je suis bien persuadé que Votre Majesté, en me nommant gouverneur du Limbourg, ne s'attendait pas à affliger un homme, qui, trop jeune pour occuper un poste sédentaire, eût désiré plus d'activité ; mais on vous trompa sur mon compte , je n'en doute pas, Sire. Ma carrière militaire ne date pas de la révolution ; j'ai 22 ans de service, ai passé par tous les grades , et suis un élève des écoles spéciales militaires de France sous l'Empire.....

Le Général de Brigade,

(*Signé*) COMTE VAN DER MEERE.

CORRESPONDANCE

SUR LES NOMINATIONS

D'OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉTRANGERS

AU

Service Belge,

PAR LE GÉNÉRAL COMTE VAN DER MEERE.

« On ne fait marcher les révolutions qu'avec
les hommes nés avec elles. »

NAPOLEON, *Vie politique et militaire*

N° XXXIII

DE LA SÉRIE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettre 1.

Bruges le 29 août 1832.

Au Ministre de la Guerre.

Monsieur le Ministre,

Je vois par les journaux qu'une nouvelle nomination d'officiers-généraux étrangers va avoir lieu. On parle de brigades à donner; c'est un signe qu'il y en a de vacantes. Donc, j'en réclame une de la justice du gouvernement, comme enfant du pays, comme homme qui a sacrifié ses intérêts et risqué sa tête pour opérer un changement, dont les résultats sont l'ordre des choses établi aujourd'hui; comme militaire ayant fait dès ma tendre jeunesse une étude particulière de mon métier; comme récompense des services que j'ai rendus pendant un an, 1° Comme chef du personnel de la guerre, 2° Comme général-gouverneur du Brabant, 3° Comme commandant de la 3^e division militaire, ayant dans tous ces postes bien mérité de la patrie; enfin comme soldat ayant 23 ans de service et ne craignant pas d'être mis à

l'épreuve. Voilà, Monsieur le ministre, quels sont mes titres; veuillez les peser dans votre sagesse et ne pas condamner à l'inactivité, dans des jours de combats, un homme qui se sent la force de faire encore beaucoup pour son pays.

J'ai l'honneur, etc., etc., etc.

Le Général de Brigade,

(Signé) COMTE VAN DER MEERE,

Lettre 2.

Bruges 3 mai 1832.

Au secrétaire général de la guerre.

Je vous rends grâce de votre aimable lettre et vous remercie bien sincèrement des bons sentiments que vous m'y témoignez. Je n'ai jamais douté des bonnes intentions du Comte de Mérode à mon égard, mais à quoi cela me mène-t-il? je ne suis pas un pêcheur qui attend la rémission de sa faute; je suis un homme qui demande au gouvernement de l'activité de service, parce que je crois qu'on n'a rien à me reprocher. Si on ne m'en donne pas, on me doit une réponse avec la raison qui me prive de servir, dans mon grade, mon pays; je ne lui ai rendu que de bons et loyaux services. Est-ce à 36 ans qu'on prend ses invalides? Non sans doute. Je ne reconnais pas au gouvernement le droit de me déshonorer aux yeux de la nation! et c'est me déshonorer que de me laisser dans l'inactivité, lorsque la patrie a besoin du courage et du talent de ses enfants. Ne pas placer aujourd'hui un général belge qui a ses facultés physiques et morales, c'est lui dire, « *nous nous défions de vous* » ou bien « *vous ne savez pas votre métier*; » il est ou traître ou ignorant. Ne voilà-t-il pas une belle alternative? C'est cependant la véritable position où nous place la nomination de généraux étrangers à la tête de nos brigades....

Moi et toute l'armée, je n'en doute pas, aurions vu avec plaisir à la tête de nos divisions des hommes habitués à manier ces sortes de masses. Là, il s'agit de grandes opérations, qui tiennent à une science qu'il n'est pas donné à chacun d'apprendre. Peut-être manquons-nous de ces sortes d'hommes; donc rien de plus juste que de les emprunter à une puissance amie. Quant aux autres, grades nous n'en avons pas besoin, je dirai même, nous n'en voulons pas. Une des principales causes de la révolution fut l'accaparement des places par nos frères du Nord; l'avons nous faite pour les donner à nos frères du Midi? Alors nous méritons l'épithète dont les Français nous ont gratifié en tout temps.....

Combien je déplore l'aveuglement de nos gouvernants! Ils abattent au lieu de relever le courage des enfants du pays. Ils préparent des siècles d'humiliation à un peuple de braves qui combattra vaillamment, mais qui d'avance se voit enlever sa gloire, car les étrangers ne manqueront pas de s'attribuer ses succès. Dans des circonstances pareilles, je ne gar-

derai pas le silence ; je connais trop le respect que je dois au gouvernement , je n'y manquerai pas , mais je n'accepterai jamais le cachet honteux que l'on veut empreindre sur nos fronts. Puissent mes collègues sentir aussi vivement que moi ; cette fatale blessure à l'honneur national !

Le Général de Brigade,

(Signé) COMTE VAN DER MEERE.

Lettre 3.

Bruges , le 8 mai 1832.

A M. le colonel De Brouckere, aide-de-camp du Roi.

Monsieur le colonel ,

Je viens récemment de m'adresser au ministère de la guerre pour obtenir de l'activité , mais il paraît , d'après une réponse officieuse qu'on m'a faite , qu'il me reste peu d'espoir de réussir. Cependant j'ignore le motif d'une pareille disgrâce. Elle a commencé sous votre ministère ; serait-ce trop exiger de votre complaisance de vous demander , Monsieur le colonel , la raison qui m'ôte l'honneur de servir ma patrie ? Est-ce incapacité qu'on me suppose , ou bien ai-je fait quelque faute dont on me fasse un mystère ? Il y aurait vraiment de la charité de votre part à m'éclairer.

Lorsque vous étiez ministre de la guerre , j'avais au moins un espoir flatteur , puisque vous m'aviez donné votre parole d'honneur , qu'au premier coup de canon j'aurais un commandement. Il y avait là de quoi faire patienter un cœur belge ; aussi vous n'avez pas eu à vous plaindre de mes importunités. Mais aujourd'hui que vous avez quitté un ministère ; que vous occupiez dignement , que devient cette parole ? Sera-ce un général étranger à notre nation qui prendra intérêt à mon sort ? un ministre belge m'ayant frappé de nullité , en serai-je relevé par un général français , qui ne connaît en rien mes antécédents ? Cela n'est pas probable. Telle est cependant la position dans laquelle me place votre retraite du ministère.

J'aimais à voir dans la parole que vous m'aviez donnée la preuve que vous me jugiez capable , puisqu'au jour du danger vous m'avez promis un commandement dans l'armée. Aujourd'hui on me refuse une brigade pour en donner plusieurs de vacantes à des étrangers ! Je vous demanderai , M. De Brouckere , si c'est le fait d'une bonne politique de rejeter les services d'un Belge , qui a couru la chance de porter sa tête sur un échafaud pour rendre son pays libre ; qui a , dans son grade de général , occupé des postes importants , et a eu le bonheur , dans des circonstances épineuses , de bien mériter de la patrie ? Cet homme doit-il être la victime du caprice ou de l'intrigue ; je vous le demande en conscience , M. De Brouckere ? Le Belge est-il tombé si bas , qu'on lui refuse jusqu'à l'occasion de prou-

ver ses connaissances? Quant aux miennes, elles ont été développées aux écoles spéciales militaires de France, où il plut à l'Empereur de m'envoyer à l'âge de 13 ans. Là j'appris rudement mon métier, et, à l'âge de 16 ans, j'en savais, en fait de manœuvres, beaucoup plus que quantité de généraux du jour. Capitaine à l'âge de 18 ans, je fus distingué par les généraux Tindal, Tripe et Vangeen, et désigné par eux pour diriger l'instruction des officiers de mon régiment. Dix sept ans, qui se sont écoulés depuis cette époque, m'ont-ils fait désapprendre un métier que j'ai commencé si favorablement? N'est-il pas plus naturel de supposer, qu'excité par un premier succès, j'ai continué mes études militaires en embrassant le vaste champ de la grande tactique, science spéciale de l'officier-général? J'aurai en outre l'honneur de vous observer que, dans les armées françaises, on faisait un cas particulier des officiers sortis des écoles militaires; Napoléon ne douta jamais de leurs capacités; n'est-il pas pénible, qu'avec de pareils antécédents, je sois réduit à me vanter moi-même, non pour décrier ou supplanter mes collègues, mais pour me mettre au même niveau qu'eux.

Vous apprécierez le motif qui me fait entrer dans ces détails, en réfléchissant, M. le colonel, qu'il m'importe de vous éclairer, puisque c'est sous votre ministère qu'a commencé la formation d'une armée régulière dans laquelle je n'ai pas été compris, sans doute par faute d'envieux qui vous auront induit en erreur, car je ne puis supposer de votre part aucun motif particulier de m'en vouloir. Votre position près du souverain peut me rendre de grands services et j'aime à croire que vous ne laisserez pas échapper l'occasion de remplacer la parole que vous m'avez donnée comme ministre, en m'appuyant de manière à la rendre héréditaire. Outre mon intérêt particulier, un amour propre national me guide; il me peine de nous voir ravalés aux yeux des autres nations et il me tarde de prouver ce dont nous sommes capables; veuillez recevoir, etc., etc., etc.

(Signé) COMTE VAN DERMEERE.

RÉPONSE DU MINISTRE DE LA GUERRE AUX LETTRES 1 ET 2.

Bruxelles, le 6 mai 1832.

Général,

Indépendamment de la lettre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je viens, conformément à votre désir manifesté à M...., de lire une autre lettre adressée à M. De Brouckere, où vous paraissez blâmer, indirectement du moins, l'admission de deux généraux étrangers dans l'armée belge.

Comme je suis charmé que chacun m'exprime son opinion, je développe la mienne sans détours, et je ne crains pas de vous dire, que, si les généraux Langermann et Magnan

portent la cocarde belge, ce n'est que par suite de démarches et d'instances réitérées de ma part auprès du roi. Je m'applaudis de ces démarches, parce que je les crois approuvées par la nation, qui paie les frais énormes d'une armée nombreuse, non pour ses intérêts privés, mais pour l'honneur de la liberté du pays qu'un amour-propre national a suffisamment compromis dans le mois d'août. C'est en fabricant qu'on devient ouvrier, et l'art difficile du commandement supérieur ne s'acquiert, sauf quelques rares exceptions, que par la pratique et l'expérience. Magnan, l'un des officiers les plus considérés de l'armée française, a 4 ans de grade de colonel et vient de faire brillamment la campagne d'Alger. Langermann, général breveté par le gouvernement de la Pologne, sous la présidence du prince Czartoriski, a conquis l'estime d'une armée malheureuse que l'Europe admire. Qui, parmi nos soldats, n'obéirait avec plaisir à celui qui a commandé bravement les Polonais jusqu'à leur dernier combat? Si vous avez, général, comme je n'en doute pas, fait une étude sérieuse de l'art militaire, ne devez-vous pas vous réjouir de voir entrer dans nos rangs des hommes qui ont eu l'occasion de montrer leur courage et leurs capacités sur de nombreux champs de bataille.

J'en viens au regret que vous témoignez de votre existence inactive; sur ce point, comme sur tout autre, je vous parlerai franchement: après les événements du mois d'août, le commandement de la province du Limbourg vous fut offert; transitoirement pourvu d'un poste plus important, vous préférâtes le repos à une place qui n'était pas de votre goût.

Elle était belle encore! ne perdons pas de vue le passé; n'oublions pas ce qu'il en coûte aux plus braves chez tous les peuples pour arriver aussi haut. C'est une brigade que vous voulez; mais le bien du service permet-il de vous la confier aujourd'hui? Cette mesure serait-elle favorablement accueillie? Je n'entreprendrai pas de résoudre des questions qu'il ne m'appartient pas de décider. Ministre de transition, les ordres exprès du roi ont seuls pu me faire accepter une tâche provisoire, rendue nécessaire peut-être par la retraite subite de celui que je voyais avec plaisir chargé du portefeuille de la guerre. Telles sont, général, dans toute leur sincérité, les opinions d'un patriote, qui ne réclame rien pour lui-même, qui apprécie vos services et vous offre l'expression cordiale des sentiments et de la considération avec laquelle il a l'honneur, etc., etc.

(Signé) Comte FELIX DE MERODE.

RÉPONSE DE M. DE BROUCKERE A LA LETTRE N° 3.

Bruxelles, le 12 mai 1832.

Monsieur le Général,

J'ai été tellement absorbé ces jours derniers, que je ne sais me rappeler si j'ai répondu ou non à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; dans le cas de la négative

je vous prie de recevoir mes excuses; dans le cas contraire, excusez ma distraction. Depuis le 7 mars je suis devenu étranger à ce qui se passe au ministère de la guerre ; non-seulement, je n'ai pas voix au chapitre, mais j'ignore complètement ce qui se fait, et à plus forte raison le pour et le pourquoi.

Je sais, général, que beaucoup d'officiers se sont fait une autre idée de ma position, et je suis aise de pouvoir vous dire la vérité.

Quant à ce qui me regarde personnellement, je dois vous faire observer, général, que je n'ai jamais eu l'idée de vous faire essuyer une disgrâce; le commandement d'une province frontière, bien que le séjour n'en fût pas très-agréable, n'est pas une disgrâce en temps de guerre.

Veuillez, etc.

(Signé) DE BROUCKERE.

(Nota) La lettre P. J. N° 82 a expliqué le motif du refus que fit le général du commandement de la province du Limbourg.

Lettre 4.

Bruges, le 8 mai 1832.

Au Ministre de la Guerre.

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre particulière en date du 6 courant ; je ne me permets d'y répondre qu'après avoir longtemps médité son contenu, qui développe sans détour votre opinion sur les nominations d'officiers étrangers au service belge ; j'ai le regret de ne pas être d'accord avec vous, M. le ministre, sur la manière d'envisager l'honneur national de notre pays, puisque c'est à vos instances réitérées près du roi, que des officiers étrangers viennent prendre la place des nationaux. Cet aveu me fait voir combien vous êtes persuadé que les chefs belges sont peu capables de remplir les fonctions de leur grade (je parle de ceux dont on n'a pas essayé les capacités); dans ce cas c'est un grand malheur pour la nation de devoir payer des hommes inutiles. Vous attribuez à leur incapacité nos désastres du mois d'août. Ha ! M. le Comte, lorsque vous m'honorez d'une pareille confiance, je serais bien coupable si je ne cherchais à vous faire revenir d'une opinion aussi fausse. Ce n'est ni à l'armée, ni à ses chefs qu'on doit adresser des reproches pour les fautes d'août, mais bien à ceux qui, chargés de la former, n'ont montré dans cette tâche difficile que bien peu d'aptitude. Aujourd'hui, tirer de nos malheurs la conséquence que nous sommes des ignorants, est une injustice d'autant plus forte que l'organisation actuelle de cette armée prouve, que les matériaux épars pour la former existaient en Belgique, et qu'il ne manquait qu'un ministre éclairé pour savoir les réunir. En cela M. De Brouckere a montré un talent qui lui a acquis des titres à la reconnaissance de l'armée, en lui préparant des succès,

et à celle de la nation, en lui rendant le sentiment de sa force. Ma louange est d'autant plus impartiale, qu'en non activité dès son entrée au ministère, je n'ai reçu aucune faveur de ce ministre.

La bonne instruction que notre armée a acquise en si peu de temps, prouve donc que nous avons des chefs instruits, des hommes capables d'organiser et de commander, qui, pour la plupart, n'étaient, il est vrai, que capitaines avant la révolution; mais ils avaient 15, 16 et comme moi 17 ans de grade, et ils prouvent tous les jours que la fortune avait été injuste à leur égard. Comment, au reste, veut-on que cela soit autrement dans un pays où l'on n'a pas eu l'occasion depuis 17 ans de faire la guerre? Est-ce notre faute si nous n'avons pas pu exécuter devant l'ennemi des manœuvres que nous connaissons aussi bien que les premiers tacticiens, peu importe de quel pays ils nous arrivent.

Plusieurs généraux, qu'enfanta la révolution française, n'avaient ni notre âge, ni notre expérience, cependant ils illustrèrent et leur nom et les armes de la nation. Pourquoi n'aurions-nous pas la noble ambition de croire qu'il est aussi parmi nous des hommes, dont le génie n'attend que l'occasion pour contribuer à la gloire de leur pays? sans doute, M. le ministre, c'est en fabriquant que l'on devient ouvrier, aussi nous avons eu le temps de gagner la maîtrise depuis 23 ans que nous fabriquons. Permettez-moi donc de douter que l'armée accueille défavorablement un général belge, homme de la révolution, qui lui donnerait bien vite la mesure de ses capacités comme manœuvrier, et qui du reste a quelques droits à sa reconnaissance; car c'est moi, qui, comme chef du personnel de la guerre, lui fis obtenir ses compagnies d'élite, et les chevrons pour ses anciens militaires. Une foule d'officiers me doivent leur grade; j'ai été utile à tous autant que je l'ai pu avec justice; chacun sait que j'étais au service du plus petit comme du plus grand; pourquoi donc craindrais-je d'être mal venu au milieu de ceux à qui je n'ai fait que du bien? Mais ce n'est pas de moi qu'il doit être question dans cette lettre; tout entier à la cause de l'armée, je ne m'en suis écarté un instant, que pour répondre à la demande que vous me faites l'honneur de m'adresser, et que, par délicatesse, vous n'avez pas voulu résoudre. En prenant sa défense à la face de l'Europe, je ne crains pas d'être démenti par elle.

Sans doute elle recevra avec obéissance les chefs étrangers qu'on placera à la tête de ses brigades, parce qu'elle connaît la première qualité du soldat; mais on ne doit pas en tirer la conséquence qu'elle voit avec satisfaction l'humiliation dont on couvre ses chefs, humiliation qui un jour retombera sur elle et sur la nation, en fournissant une page à l'histoire, qui apprendra à la postérité notre insuffisance.

Vous me faites l'honneur de m'apprendre quels sont les titres de MM. Magnan et Langermann au grade qu'ils viennent d'obtenir. Croyez, M. le ministre, que je respecte trop le caractère de ces généraux pour diriger particulièrement sur eux ma critique: je ne conteste pas des talents que je n'ai pas été à même d'apprécier. Un ancien militaire, de quelque nation qu'il soit, a droit à mes égards, et, si j'avais l'honneur de les connaître, je réclamerais leur amitié, tout en leur tenant le même langage qu'à vous, M. le ministre. S'ils sont bons

patriotes, comme j'aime à le croire, ils apprécieront ma pensée mieux encore que je ne puis l'exprimer, car j'ai plus de patriotisme que d'éloquence.

Veillez, M. le ministre, excuser ma franchise, c'est celle d'un homme qui aime trop son pays pour voir avec indifférence la marche des choses; qui dorénavant saura se taire pour ce qui le regarde personnellement, car vos doutes ont dissipé les miens; je me souviendrai à l'avenir, que je dois oublier ce que j'ai fait, ce que j'étais depuis et pendant la révolution, pour ne me rappeler que ce que j'étais avant.

Le général de brigade en non-activité,

(Signé) COMTE VAN DER MEERE.

RÉPONSE DU MINISTRE DE LA GUERRE A LA LETTRE N° 4.

Bruxelles, 11 mai 1832.

Général,

Je ne répondrai que peu de mots à la seconde lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, c'est que des idées, aussi exclusivement nationales, que les indiquent vos observations, n'existent nulle part. L'ancienne armée polonaise, de 34,000 hommes, exercée avec le plus grand soin depuis 15 années, n'était assurément pas inférieure à la nôtre; cependant elle a accueilli de la manière la plus cordiale, les étrangers qui sont venus grossir ses rangs. Elle les a accueillis dans les grades supérieurs avec une sorte de préférence, car c'est en Pologne même, que le général Langermann a obtenu son brevet et le commandement d'une brigade. Or, je pense qu'une campagne illustrée par les succès d'une faible nation, contre un État de 40 millions d'hommes, met dans une position militaire particulièrement avantageuse, *en tous pays*, les hommes de guerre qui ont échappé à tant de périls et de dévouement. Il n'en résulte aucun déshonneur pour les officiers, appartenant à des contrées plus heureuses, qui, jusqu'à ce moment, ont échappé à des crises aussi terribles. L'avancement chez nous a été très-rapide, c'est un fait; il n'a pas eu lieu sur un champ de bataille, c'est un autre fait. Les connaissances stratégiques et la présence d'esprit au milieu des combats, n'ont point eu par conséquent l'occasion de se développer en Belgique.

Faut-il renoncer dans son intérêt, à l'expérience et à la gloire acquise par les défenseurs de la cause de la liberté, qui ne sont point nés dans nos provinces? Telle est la seule réflexion que j'aurai l'honneur de vous soumettre de nouveau, en vous priant de recevoir l'assurance des sentiments patriotiques et de la considération distinguée de votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(Signé) Comte FÉLIX DE MÉRODE.

FIN DE LA CORRESPONDANCE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES N° 33.

XXXIV.

Bruxelles, le 25 juillet 1832.

MINISTÈRE
de la
GUERRE.
CABINET.

Monsieur le général,

J'ai rendu compte à S. M. de la demande que vous m'avez adressée le 17 du courant, tendante à être employé dans l'armée de réserve, que vous présumez devoir être organisée.

Les hommes qu'on lève en ce moment sont destinés à former des bataillons de réserve, et cette nouvelle formation ne change rien à l'organisation actuelle de l'armée, dont le nombre de brigade n'est pas augmenté.

Sa Majesté a pris connaissance des motifs que vous exposez pour obtenir votre remise en activité, et m'a autorisé à la lui proposer, si les événements militaires rendent nécessaire l'emploi d'officiers généraux de votre grade.

Le Ministre de la Guerre,

(Signé) BARON ÉVAIN.

A Monsieur le général de brigade, comte Van der Meere, à Spa.

XXXV.

Mons, ce 17 juillet 1832.

Mon cher général,

A mon retour de Bruxelles, où j'ai passé quelques jours, j'ai été agréablement surpris de trouver votre honorée lettre du 12 du mois courant. Ma réponse ne se fait point attendre, charmé de conserver des relations amicales avec un camarade, dont je sais apprécier le mérite et l'affection.

Si le gouvernement m'eût honoré de sa confiance, en me donnant le commandement d'une division, je me serais félicité de vous avoir pour commander une brigade, et vous ne devez pas douter que ma première demande aurait eu pour but de vous obtenir, moi qui, plus que tout autre, ai été à même de juger de vos talents et de vos bonnes qualités militaires; je suis convaincu que vous vous seriez réuni à moi d'intention et de zèle pour donner à la patrie de nouveaux gages de notre amour et de notre dévouement

Mais, mon cher général, dois-je vous le dire, aujourd'hui le métier des armes n'est plus considéré, il retombe dans l'avilissement; il faut aujourd'hui de la flagornerie, de l'intrigue et de la bassesse; les intrigants et les aventuriers sont à l'ordre du jour. Si le Roi m'eût confié le commandement d'une division, je l'eusse accepté et j'eusse fait tout ce qui eût dépendu de moi pour justifier sa confiance; mais pour solliciter, pour intriguer, jamais!!! Ce poste est trop éminent pour être sollicité; c'est au gouvernement à le donner à celui qu'un droit évident et une capacité présumable y appellent. On est doublement responsable envers l'État d'un poste qu'on a sollicité; pour le faire, il faut avoir une dose de présomption et de bonne opinion de soi-même que je n'ai pas.

J'ai en outre une aversion insurmontable pour tout ce qui ressemble à l'intrigue et à la bassesse. J'ai vieilli dans la carrière des armes; je ne suis qu'un soldat parvenu; je n'ai pas acquis mes grades en sollicitant, ni en faisant faction dans les salons ou antichambres; je les dois à mes longs services, mes nombreuses campagnes, mes cicatrices, mes décorations, les places fortes et les canons que j'ai pris à l'ennemi; ce titre-là, je pense, en vaut bien un autre; au surplus, celui qui, à mes yeux, est le plus digne d'un poste et d'une distinction si honorable est celui qui est capable de rendre le plus de services à sa patrie. — C'est pourquoi je ne trouve pas mauvais que le gouvernement choisisse aux commandements militaires ceux qu'il croira les plus dignes de les occuper.

Voilà, mon cher Vandermeere, ma profession de foi. — Dans la carrière limitée qu'il est permis de parcourir, on se voit sans cesse traversé par des faveurs et des passe-droits souvent accordés à la bassesse et à l'intrigue. Le gouvernement entretient, à côté de ses zélés, laborieux et actifs serviteurs, une masse d'officiers sans talents, sans activité, sans antécédents, mais de la fortune, des titres et des privilèges, qui attendent le moment d'obtenir des grades que des autres ont mérités. Chaque ministre, intéressé à se faire des créatures, bouleverse l'ordre établi, pour favoriser les hommes qu'il veut attacher à sa fortune. Enfin, la carrière militaire est sans cesse une épreuve continuelle d'oppression, d'humiliation et d'ingratitude. Voilà les abus que le temps amène toujours à sa suite; c'est l'ouvrage du temps, le temps seul peut les détruire; j'en ai éprouvé plus que tout autre la fatale influence.

Aujourd'hui, qu'instruit par l'expérience, fille tardive du temps et de la souffrance, il serait bien à désirer que les grades et les récompenses deviennent enfin le prix des services et des talents; que les partialités et l'injustice cessassent de répandre le dégoût et le découragement, en étouffant l'esprit public, et dessèchent dans tous les cœurs jusqu'aux germes du courage; que cette vicissitude funeste s'arrête enfin et se transforme en une loi équitable et constante, comme la justice qui la dirige. Voilà le vœu que je forme, mon cher Van der Meere, et, quel que soit l'opinion, le caprice et l'injustice des hommes du pouvoir, ils auront beau faire, ils ne pourront point nous enlever l'estime de la nation, qui est la première comme la plus flatteuse récompense que doit rechercher quiconque est digne de porter le titre de défenseur de la patrie. Elle doit connaître, que les hommes qu'elle honore savent s'honorer eux-mêmes, et que l'estime et la considération sont des liens bien puissants pour des hommes, qui se sont fait une habitude du mépris des

dangers et de la vie. Notre profession est trop noble et trop belle pour ne voir que du métal et des grades dans les services que nous rendons à la patrie.

Je pense bien comme vous, qu'il en sera de la décoration comme il en est des places ; le dévouement et les services rendus à la cause nationale ne seront pas pris en considération ; si je suis oublié ou que le gouvernement me décorera d'une classe inférieure à celle que l'on donnera aux hommes à la mode, je m'en consolerais en la retournant à celui qui me l'aura adressée, et, quoiqu'ils fassent, ils ne pourront effacer de l'histoire ma prise de Venloo ; ils savent bien que c'est à moi les 140 pièces de canon que j'y ai prises avec des magasins immenses ; si les faiseurs du jour l'ont oublié, la nation s'en rappellera ; la patrie sait très-bien que c'est à moi qu'elle doit cette position importante ; que, sans la prise de Venloo, la Belgique ne jouirait point de la rive droite de la Meuse. Tous les autres services que j'ai rendus à la cause nationale ne sont oubliés que par les intrigants, qui n'ont rien à citer en leur faveur que leurs adulations, leurs courbettes et leurs bassesses ; aussi, j'ai l'espoir qu'un jour viendra où la nation et le Roi ouvriront les yeux et sauront les apprécier à leur juste valeur.

C'est par une route absolument semblable que tout gouvernement arbitraire parvient au complément de tous les abus ; le principe constant est de sacrifier tout à des considérations particulières ; dans un gouvernement libre, tout est pour l'intérêt du peuple ; sous l'oppression du despotisme, tout est pour l'intérêt du pouvoir ; tous les grades y sont distribués, ainsi que les décorations, à une classe privilégiée, qui garantit aux dépositaires de l'autorité, l'esclavage de la nation, et qui partage leur puissance.

Si cependant vous aviez conçu un projet, à faire valoir auprès du Roi avant qu'il ne fasse la 1^{re} distribution des croix, veuillez me le communiquer ; j'aimerais de me conformer à la décision de mes camarades, lorsque toutefois elle ne s'écarterait pas des principes d'honneur et de loyauté, qui doivent toujours caractériser un vieux soldat.

Si dans cette distribution on oublie les services rendus, s'il se forme des intrigues, des coteries ; si la justice distributive est écartée, si l'on surprend la religion du Roi, si ses bonnes intentions sont méconnues, tant pis pour les grands faiseurs ; ils savent qu'il ne faut point heurter le peuple par des injustices ; ils savent comment les révolutions commencent, comment elles s'opèrent, ils ont observé par quel enchaînement funeste de circonstances, les esprits les plus sages se sont jetés hors de toutes limites de la modération, et, par quelle impulsion terrible, un peuple éivré se précipite vers des excès, dont l'idée seule fait frémir ! Ils savent que ces résultats malheureux ne s'opèrent que par l'injustice. Il faut finir enfin ; c'en est assez sur ce sujet.

Adieu, mon cher général, unissons-nous pour tout ce qui peut tendre à l'avantage de notre pays ; soyez convaincu que, dans quelque circonstance où je me trouverai, je n'oublierai jamais les services que vous avez rendus à la patrie, et principalement ceux que vous m'avez rendus à moi même dans un moment où ma position était des plus critiques et que vous avez su apprécier mieux que tout autre. Adieu, mon cher Van der Meere, donnez-moi souvent de vos nouvelles, et croyez-moi votre tout dévoué ami.

Le Général de Division en disponibilité,

(Signé) DAINE.

xxxv bis.

MINISTÈRE
de la
GUERRE.

CABINET.

Copie.

Bruxelles, le 4 décembre 1832.

Monsieur le général,

J'ai l'honneur de vous renvoyer, ci joint, la lettre confidentielle de M. le général comte Van der Meere, que vous m'avez adressée par votre dépêche en date du 1^{er} de ce mois : j'en ai pris connaissance, et j'ai eu l'honneur d'en faire l'objet d'un rapport au Roi.

Sa Majesté m'a positivement assuré que jamais dénonciation semblable ne lui avait été faite contre ce général, et je dois vous donner l'assurance qu'il ne m'en est parvenu aucun autre qu'un écrit anonyme, qui a été, dit-on, répandu dans le public, dans l'intention de nuire à M. le général comte Van der Meere.

Je ne vois donc rien qui puisse s'opposer à ce que ce général prenne de suite le commandement de la brigade auquel il vient d'être appelé par S. M.

Le ministre directeur de la Guerre,

(signé) BARON EVAÏN.

Pour copie conforme,

Le major chef d'état-major,

(signé)

XXXVI.

Bruxelles, le 24 janvier 1833.

A M. le Général Desprez, chef d'État-Major général de l'Armée.

Monsieur le général,

C'est avec bien de l'étonnement que j'ai appris qu'un ordre du jour en date du 8 courant, a annoncé à l'armée que S. M. avait prononcé ma mise en non activité, tandis que, par arrêté royal en date du 7 courant, je suis remis, sur ma demande, en disponibilité. Je n'ai, jusqu'à cette heure, aucun motif de supposer que telle fût l'intention de Sa Majesté. La loyauté de votre caractère m'est un sûr garant que vous vous empresserez, Monsieur le général, de redresser une erreur qui, dans le même moment où j'étais compromis dans une affaire malheureuse par les plus abominables mensonges, portait une atteinte mortelle à mon honneur.

J'espère que vous voudrez bien me faire la grâce de me communiquer l'ordre du jour qui annulera celui du 8 courant. Je saisis cette occasion pour avoir l'honneur de vous prier d'agréer l'expression de la plus haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Général de brigade, en disponibilité,

(Signé) VAN DER MEERE.

XXXVII.

Bruxelles, 24 janvier 1833.

Monsieur le général,

J'ai été prévenu par M. le ministre de la guerre, que, sur votre demande, vous avez cessé de commander la 2^e brigade de la 4^e division, mais cette disposition n'a point, comme vous paraissent le croire, été annoncée à l'armée par un ordre du jour. N'ayant ouï parler que vaguement de l'affaire à laquelle vous faites allusion, je n'aurais pu, avec connaissance de cause, proposer votre mise en disponibilité, par la même raison que je ne ferai aucune démarche pour obtenir la révocation de la mesure dont vous vous plaignez.

Recevez, Monsieur le général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le général,

(Signé) DESPREZ.

XXXVIII.

Bruxelles, le 3 avril 1833.

Monsieur le général,

Je viens de lire ce qui se rapporte à moi dans la brochure que vous venez de publier ; n'ayant point eu connaissance de l'ordre du jour de M. le général Daine, j'avais supposé qu'il s'agissait dans votre réclamation, d'un ordre du jour émané du grand quartier-général ; rien de relatif à votre mise en disponibilité n'avait été, par moi, annoncé à l'armée ; c'est ce qui m'a empêché de comprendre votre lettre que, peut-être d'ailleurs, j'ai lue trop rapidement ; j'avais cru que vous désiriez que j'intervinsse pour le fond même de l'affaire. Ayant été complètement étranger à tout ce qui s'était passé relativement à vous, j'ai voulu vous faire connaître que je conserverais ma neutralité. Si j'avais bien saisi le sens de ce que vous m'écriviez, j'aurais, sans hésiter, invité M. le général

Daigne à rectifier la rédaction de son ordre du jour. Je conviens qu'en vous comprenant mal, je vous avais donné le droit de vous plaindre. Cette lettre, d'ailleurs, ne s'adresse qu'à vous. Une méprise intéresse trop peu le public pour qu'il soit nécessaire de lui donner des explications.

Agréez, M. le Général, etc.

Le Général,

(Signé) DESPREZ.

XXXIX.

Note remise à Sa Majesté le Roi,

PAR

LE GÉNÉRAL DE BRIGADE COMTE VAN DER MEERE

(EN DISPONIBILITÉ DE SERVICE).

23 décembre 1833.

Le *Moniteur* du 16 décembre publie l'arrêté qui accorde l'ordre militaire de Léopold à 272 chevaliers.

Les considérants de cet arrêté sont : pour récompenser ,

1° La conduite de ceux qui se sont particulièrement distingués , ou qui ont reçu des blessures graves dans les combats du mois d'août 1831.

2° Pour ceux qui ont mérité cette distinction par de longs et honorables services, et aussi par leur zèle et leur conduite distinguée en quelques circonstances particulières.

3° Pour douze officiers Français qui ont offert leurs services à la Belgique, et qui ont concouru, par leur capacité et leur expérience, à la bonne organisation de notre armée.

Le même arrêté dit, que M. le ministre de la guerre s'est fait aider dans son travail d'une commission d'officiers généraux et supérieurs, qui ont scrupuleusement examiné le travail préparatoire pour indiquer les changements qu'elle croirait avoir à proposer.

Telles sont, dit le *Moniteur*, les précautions minutieuses dont on a cru devoir s'entourer pour éviter, autant qu'il était possible, toute omission dans un travail aussi délicat.

Voyons maintenant si les conditions promises par cet arrêté ont été remplies. Je tâcherai de m'expliquer sans passion, sans ôter à qui que ce soit le mérite de l'action qui lui a valu une distinction particulière, mais aussi je tâcherai de prouver qu'il y a des omissions (que je m'abstiens de qualifier) dans cette première liste de décorés, omissions marquantes parce qu'elles portent sur les hauts grades, sur des hommes qui ont été par leur

position tellement en vue, qu'on ne peut feindre, sans ingratitude, d'ignorer les services qu'ils ont rendus, services qui appartiennent à l'histoire, et qu'un ruban de plus ou de moins ne peut effacer du souvenir d'une nation généreuse et reconnaissante.

Mais il importe à ces hommes de faire connaître que si dans le temps leur nom fut revêtu de quelque éclat, ce n'est ni à l'intrigue ni au mensonge qu'ils ont dû cette renommée, mais bien aux services réels qu'ils ont rendus, alors qu'on leur tenait compte de leur belle conduite; alors que, revêtus de la confiance de leurs concitoyens et du gouvernement, on se plaisait à reconnaître en eux zèle, fidélité et courage; il leur importe, dis-je, de faire connaître qu'ils ont conservé, dans toute sa pureté, le caractère qui les a fait agir dans les diverses phases de notre révolution, et ce caractère est entaché par l'oubli qu'on fait d'eux dans cette première liste de décorés.

Sans parler des services antérieurs, il en est parmi ces hauts fonctionnaires qui en ont rendu, pendant la campagne d'août 1831, qui sont de nature à ne pouvoir être confondus dans la foule et qu'on ne peut feindre d'ignorer.

Ces réflexions m'engagent à dire qu'elle fut ma conduite comme commandant de la 3^{me} division territoriale pendant la campagne d'août.

RELATION.

Aussitôt que l'invasion des ennemis sur notre territoire me fut connue, je m'empressai d'organiser les bataillons de gardes civiques mobilisées dont je nommai les chefs supérieurs; je pressai l'arrivée des troupes du Luxembourg, je réunis les volontaires, enfin je mis toute l'activité possible à improviser des moyens de défense dans les circonstances difficiles où je me trouvais sans ordres ni instructions du gouvernement.

Le 6 août je reçus d'Hasselt une lettre, datée du 5 à 9 heures du soir, de M. le major de Lagotellerie qui me priait au nom du général Daine de lui envoyer du renfort.

Le même jour mon aide de camp, que j'avais déjà envoyé à l'armée pour entretenir mes relations avec elle, m'écrivit qu'elle manquait de vivres, et que les villages des environs étaient épuisés. Je me hâtai de prendre des mesures et fus si bien secondé par mon intendant et sous-intendant militaire, que dans la même journée un convoi de vivres était en route pour l'armée; aussi le 8, au matin, je reçus du général Daine une lettre ainsi conçue :

Mon cher général,

« Je viens de recevoir vos communications par votre aide-de-camp; je vous remercie
« bien sincèrement pour les soins que vous vous êtes donnés pour assurer du pain à mon

« armée qui en avait le plus pressant besoin; et pour l'activité que vous avez mise à faire
« augmenter la force de mon corps d'armée, etc., etc., etc. »

Aussitôt que j'appris que la partie de l'armée de la Meuse, sous les ordres du colonel Wuesten, qui conservait ses positions autour de Tongres, était sans nouvelles du quartier-général, je pris spontanément sur moi de lui donner des ordres, qui malheureusement ne parvinrent au chef, qu'après qu'il eût exécuté son mouvement rétrograde qui me fut annoncé par M. Jaminé, député du Limbourg, et confirmé peu d'instants après par la présence de ce corps aux portes de Liège.

Je reçus hors des portes de la ville les troupes de Tongres, en leur témoignant tout mon mécontentement d'avoir quitté sans ordres leurs positions. Je ne permis pas même à un officier d'entrer en ville, et, non content de leur enjoindre de retourner à leur poste, je me mis moi même à leur tête pour aller reprendre le même jour Tongres qui déjà, m'assurait-on, était au pouvoir de l'ennemi.

J'avais déjà pris quelques mesures pour couvrir Liège, en faisant couper les ponts du Jaer et garder la route d'Orcye pour assurer ma gauche en même temps que je prenais des précautions pour conserver mes communications avec mon extrême droite, qui s'appuyait à Visé.

Mes forces consistaient en 4,000 hommes de différentes armes et 14 pièces de canon avec lesquelles j'arrivai devant Tongres vers huit heures du soir. Après avoir fait déployer mes troupes pour couronner les hauteurs à droite et à gauche de la route, je me rendis de ma personne en ville, où je trouvai le général Daine et son état-major. C'est là seulement que j'appris les désastres de son armée. La résolution était déjà prise de se retirer sur Liège, donc je n'avais plus qu'à y retourner moi même, pour parer aux nouveaux embarras qu'allait me donner une armée en désordre dans la capitale de mon commandement. Quant à mes troupes, qui devaient, suivant les instructions que j'avais envoyées de Tongres au colonel Wuesten, former l'arrière garde, elles avaient suivi le mouvement des premiers corps en retraite de l'armée de la Meuse.

L'Intendant militaire du général Daine n'avait pas de vivres pour l'armée; ce fut encore moi qui, sous ma responsabilité personnelle, obtins, comme par enchantement, tout ce qui fallait pour satisfaire le soldat, déjà trop mécontent, et je parvins en l'espace de deux jours de temps à rétablir non seulement la discipline et l'obéissance, mais encore à remettre en état de reprendre l'offensive. J'en appelle à tous ceux qui ont été témoins de l'activité que j'ai déployée et des moyens d'exécution que j'ai mis en usage, si ce n'est pas à moi qu'est due la conservation de l'armée de la Meuse.

L'intrigue et la lâcheté avaient circonvenue le général Daine, en voulant lui faire résilier son commandement; tout fut mis en usage pour y parvenir; je résolus de déjouer ces projets. Entr'autres moyens on chercha à persuader au général que ses propres soldats voulaient le fusilier, et, qu'à défaut d'eux, le peuple de Liège était décidé à l'assassiner dès qu'il se montrerait en public.

Le Général, abattu par ses malheurs et ayant déjà failli être la victime d'un assassinat, était disposé à ajouter foi à ces odieux rapports, qui venaient de lui être confirmés par un général d'un caractère respectable. Sur ses entrefaites, je me présente chez lui; il me raconte le sujet de ses inquiétudes; je m'empresse de le calmer en l'assurant que je réponds de lui sur ma tête, mais qu'il faut à l'instant même monter à cheval, se montrer partout tant à ses troupes qu'au peuple, que du reste je serais à ses côtés et courrais les mêmes chances que lui, qu'alors il déjouera non seulement les intrigues, mais pourra s'assurer de l'esprit de son armée, que j'avais déjà visitée dans la matinée. J'ose dire que ma fermeté fit effet non seulement sur le Général, mais en imposa à ses troupes, à tel point que j'eus la satisfaction de recevoir les remerciements des officiers de son état-major, qui m'assurèrent que je venais de leur donner une grande leçon qu'ils n'oublieraient jamais.

Je supprime ici les détails de tout ce que je fis dans le courant de cette journée pour rendre à l'armée de la Meuse la force morale qu'elle aurait infailliblement perdue sans moi.

J'en appelle à l'honneur de Messieurs les majors Capiaumont et Raikem, si le commandement de l'armée de la Meuse ne me fut pas offert, lors de l'arrivée à Liège du Général Goethals, dont on ne voulait pas. Je refusai d'accepter cette marque de confiance parce que, d'une part, il n'entre pas dans mon caractère de profiter du malheur d'un ami et parce que, d'autre part, je ne croyais pas pouvoir abandonner, sans ordres de mon roi, le commandement important dont j'étais revêtu. Je fis donc tous mes efforts pour rétablir le Général Daine dans toute son autorité, et réussis à tel point que le quatrième jour, de grand matin, le Général et toute son armée avaient quitté Liège, pour reprendre l'offensive en se dirigeant sur Saint-Trond.

D'un autre côté, j'avais soin d'envoyer des courriers au quartier-général de Sa Majesté, qui apprit par moi les premières nouvelles de l'armée de la Meuse, car le 8 août, à 5 1/2 heures de l'après midi, M. le colonel de Brouckere m'accusait déjà réception de mes dépêches, qu'il venait, me disait-il, d'expédier au quartier-général d'Aerschot.

C'est encore moi qui appris au Général Daine que, par suite d'une convention entre le général Belliard et les Généraux de l'armée hollandaise, celle-ci allait reprendre les positions qu'elle occupait avant la reprise des hostilités, et qu'ainsi la guerre était suspendue. Ce Général, m'adresse de son quartier-général d'Hougarden le 16 août, la lettre suivante :

« Monsieur le Général,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche N° 546, ainsi que des lettres
« du département de la guerre concernant la cessation des hostilités. Je vous remercie pour
« le zèle et l'activité que vous mettez à me faire parvenir tout ce qui peut assurer ou aug-
« menter le bien du service, etc., etc., etc.... »

Mon aide-de-camp, que j'avais fait suivre l'armée, m'écrivit aussi, en date du 16 août, entre autres nouvelles, que M. le ministre de l'intérieur se faisait un plaisir de parler des services éminents rendus par ma division, et que le général De Failly était enthousiasmé de mon désintéressement, *poussé peut-être un peu trop loin.*

« Soyez convaincu que dans quelque circonstance où je me trouverai, je n'oublierai jamais les services que vous avez rendus à la patrie, et principalement ceux que vous avez rendus à moi même dans un moment où ma position était des plus critiques, et que vous avez su apprécier mieux que tout autre.

« Si le gouvernement m'eût honoré de sa confiance, en me donnant le commandement d'une division, je me serais félicité de vous avoir pour commander une brigade et vous ne devez pas douter que ma première demande aurait eu pour but de vous obtenir, moi, qui plus que tout autre, ai été à même de juger vos talents et de vos bonnes qualités militaires, etc., etc., etc.

Pour ne pas rendre mon récit trop long, je suis forcé de supprimer une masse de faits intéressants, mais je crois en avoir dit assez pour faire voir que j'ai été oublié à tort sur la liste des décorés.

Le Général de Brigade en disponibilité,

(Signé) COMTE VAN DER MEERE.

XL.

Le 31 décembre 1831.

A M. le Ministre de la Guerre baron Évain.

Monsieur le Ministre,

Le 23 de ce mois j'ai eu l'honneur de remettre à Sa Majesté, une note détaillée des événements qui se sont passés pendant la campagne d'août 1831, dans la troisième division militaire dont j'étais le commandant.

J'ai eu l'occasion de citer verbalement à Sa Majesté, les noms des officiers qui m'ont secondé d'une manière remarquable dans les circonstances difficiles où je me suis trouvé. Je viens aujourd'hui vous les donner par écrit, M. le Ministre, en réclamant pour eux la croix de Léopold; ce sont:

Messieurs le colonel HAMESSE, mon chef d'état-major;

Colonel comte DE LOOZ-COSWAREN, commandant de la place de Liège;

BEUNEN, Intendant militaire;

BUYSCHAERT, sous-intendant militaire;

Le major DE LADERIÈRE, commandant la gendarmerie de la 3^e division.

Parmi ces messieurs, il en est plusieurs qui ont déjà obtenu l'étoile de l'honneur, mais je dois faire observer à M. le Ministre, que c'est pour 25 ans de service, tandis que les services distingués que les officiers sus-désignés ont rendus, les placent naturellement dans le premier considérant de l'arrêté.

Le colonel De Looz a dans ces circonstances déployé toutes les qualités militaires qui le distinguent éminemment, et je n'hésite pas à dire que sans lui j'aurais eu de la diffi-

culté à réussir à la réorganisation de l'armée de la Meuse, tout en maintenant l'ordre à Liège qui était menacé d'être bouleversé par plus d'un parti.

En ajoutant cette lettre au rapport que j'ai déjà fait précédemment, je crois remplir un devoir sacré, et j'espère, M. le Ministre, que, quoique n'ayant pas été appelé à vous écrire sur ce sujet, vous voudrez bien m'excuser en faveur du motif.

Le Général de Brigade en disponibilité,

(Signé) COMTE VAN DER MEERE,

XLII.

Ce 12 janvier 1834.

A Monsieur le Ministre de la Guerre Baron Évain.

Monsieur le Ministre,

Si j'ai été encore vous importuner hier, relativement à la note que j'ai eu l'honneur de remettre à Sa Majesté, c'est parce que je suis convaincu qu'en portant à sa connaissance ma conduite comme commandant de la 3^e division militaire, le Roi m'a su gré de l'avoir mis en position de pouvoir réparer un oubli.

Vous m'avez fait l'honneur de me dire que beaucoup d'autres encore réclamaient, aussi justement que moi, la croix de Léopold, et que le travail était long à faire; moi, je vous demanderai, Monsieur le ministre, si ces autres sont des officiers de mon grade et s'ils étaient revêtus, au mois d'août 1831, d'aussi hautes fonctions que celles que j'occupais lorsque j'eus l'insigne bonheur d'être utile à mon pays ?

Il me paraît que le grade de Général réclame certains égards d'où découle cette considération dont il a besoin vis-à-vis des inférieurs, pour répondre dignement, dans l'occasion, à la confiance de son pays, et je crois que le ministère manque d'égards envers moi, en tardant si longtemps à prendre une décision sur mon rapport envoyé, certainement à cet effet, par Sa Majesté. Je m'appuie sur des antécédents; je citerai entr'autres le Général Coekelberg et le colonel Crucquenbourg, pour lesquels on a provoqué des arrêtés particuliers sur leurs réclamations. Pourquoi la même chose n'aurait-elle pas lieu pour moi ?

Je ne puis et ne dois être indifférent, Monsieur le Ministre, aux formes que l'on emploie en cette circonstance, car je ne puis oublier qu'un homme revêtu des fonctions de lieutenant-général est trop important dans son pays, pour qu'on traite légèrement ses réclamations, lorsqu'il s'agit de récompenses déjà décernées aux moindres grades de l'armée.

Je vous le répète ici, Monsieur le Ministre, je ne voudrais pas d'une croix donnée à la faveur ou au caprice, mais pour services rendus je me mets avec confiance sur les rangs.

J'ai encore eu l'honneur de vous dire que je voyais briller cet ordre sur la poitrine d'hommes qui

avaient trahi leur pays, et j'offre de prouver la chose, pièces authentiques à la main, car il est bon de se ressouvenir que j'ai été le chef du personnel du premier ministère de la guerre créé en Belgique en 1830 et 31.

A la vérité, nous, hommes de septembre, avons beaucoup de susceptibilité, parce que malheureusement nous nous apercevons qu'on nous accorde difficilement ce qu'on prodigue à d'autres; et, je ne crains pas de le dire, un pareil système aigrit de jour en jour davantage le caractère des plus fermes soutiens de notre cause nationale.

Je crois m'être aperçu que ma rude franchise vous a déplu, Monsieur le Ministre, et j'en suis réellement fâché, car le Général Évain aura toujours droit à mes égards et à mon respect; mais, au Ministre de la guerre, je dois la vérité toute nue.

Le Général en disponibilité,
(Signé) COMTE VAN DER MEERE.

XLII.

Le Général Van der Meere prendra le commandement d'une colonne pour dissiper les rassemblements et rétablir l'ordre.

Le Ministre Directeur de la guerre,
(Signé) BARON ÉVAIN.

Ordre aux officiers d'obéir aux ordres de M. le Général Van der Meere.

(Signé) BARON ÉVAIN.

XLIII.

6 avril 1834.

Monsieur le Général,

Je m'empresse de vous informer que le gouvernement vous donne le commandement de la 6^{me} section de la ville de Bruxelles.

Vous vous mettrez à la tête des troupes qui occuperont ce quartier et vous aurez à agir avec promptitude et énergie partout où des désordres auront lieu ou partout où la tranquillité, publique serait menacée.

Vous me rendrez compte d'heure en heure de l'état de la tranquillité du quartier auquel vous êtes préposé, ainsi que du résultat des mesures que vous aurez prises.

Le Ministre Directeur de la guerre,
(Signé) BARON ÉVAIN.

A Monsieur le Général Van der Meere, à Bruxelles.

XLIV.

Bruxelles, le 7 avril 1834.

MINISTÈRE
de la
GUERRE.
CABINET.

Mon Général,

En réponse à la lettre que vous venez d'adresser à Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous informer que des ordres sont donnés pour que des troupes remplacent, à cinq heures du matin, celles qui viennent de vous être enlevées.

Veuillez, mon Général, agréer l'expression de mon profond respect et de mon dévouement.

Le capitaine aide-de-camp,
(Signé) HOCHEREAU.

XLV.

Bruxelles, le 7 avril 1834, 8 heures du matin.

Monsieur le Général,

D'après les dispositions arrêtées par M. le Général chef de l'état-major général, le Général Gérard doit commander le 5^e régiment d'infanterie qui fait partie de sa brigade. Il a l'ordre de placer son quartier-général à la Place Sainte-Gudule, à 5 heures du matin, et son commandement comprendra la section où vous commandiez.

Je vous invite à vous réunir à cet officier-général, et à unir vos efforts aux siens pour le maintien de la tranquillité et pour réprimer et faire arrêter ceux qui voudront la troubler.

Vous lui remettrez la lettre ci-jointe.

Le Ministre directeur de la Guerre,
(Signé) BARON ÉVAIN.

A Monsieur le Général Van der Meere.

XLVI.

Bruxelles, le 7 avril 1834, 8 heures du matin.

Monsieur le Général,

D'après les ordres de M. le chef de l'état-major général, vous devez commander le 5^e régiment et avoir votre quartier-général à la Place Sainte-Gudule.

M. le Général Van der Meere , qui a commandé cette nuit le quartier où vous allez établir vos troupes, est invité par moi à se réunir à vous, et à unir ses efforts aux vôtres.

M. le Général Van der Meere connaît parfaitement Bruxelles, et a déjà étouffé des émeutes, en montrant un grand caractère de fermeté ; j'aime à croire que son expérience pourra vous être utile.

Pour copie conforme ,

Le Capitaine ,

H. DE BAUWENS.

Le Ministre de la Guerre ,

(Signé) BARON ÉVAIN.

A M. le Général Gérard , à son quartier-général ,
Place Sainte-Gudule.

XLVII.

26 décembre 1837.

Monsieur le Ministre ,

Le Roi vient de conférer le titre d'Officier de son ordre à beaucoup de Généraux de son armée ; je n'y suis pas compris ; j'ai lieu d'en être surpris et d'autant plus que le considérant de l'arrêté royal formule *pour prix d'anciens services rendus*.

En m'attachant à la qualification *d'anciens* , c'est que je n'en vois point de nouveaux qui aient pu valoir cette préférence à ces Messieurs, parce que ni eux, ni moi , nous n'avons fait la guerre depuis 1832.

Tant que la croix de simple chevalier décorait toutes les poitrines, j'aurais eu mauvaise grâce de prétendre davantage ; mais dès que S. M. donne aux nationaux celle d'officier , je viens la réclamer, appuyé de tous mes titres.

Lors de la fondation de l'ordre, je fus oublié dans les nominations comme je le suis aujourd'hui , et me trouvai dans la pénible nécessité de rappeler à S. M. ce que j'avais été en position de faire pour mon pays, et pour elle en particulier, à l'époque de son élection. Ces faits vous étant en partie étrangers, permettez-moi, Monsieur le Ministre, de joindre à la présente, 1° Une lettre que j'ai écrite au Roi le 15 novembre 1831 ; 2° copie de la note que j'ai remise au Roi, entre ses mains, le 23 décembre 1832 ; que j'ai eu l'honneur de lui lire, et que S. M. daigna écouter avec bonté ; quelques jours après je fus décoré.

Une circonstance que j'ai omise dans ma note remise au Roi, et qu'il est important pour moi, Monsieur le Ministre, de porter à votre connaissance, c'est qu'en 1831, quelque temps avant l'élection de Monsieur le Régent, le gouvernement provisoire avait pensé que, pour son dernier acte du pouvoir, il lui convenait d'instituer une décoration nationale. Elle fut décrétée et divisée en trois classe ; trois nominations furent faites dans la 1^{re} classe ; je fus un des trois premiers élus de cette

classe, comme étant jugé des plus dignes, et nommé président d'une commission appelée à désigner et à prononcer sur le mérite des ayant-droits à cet honneur. J'ai été porteur du décret et de la nomination qui me conférait à la fois les insignes de l'ordre et ces fonctions honorables. Je rendis l'un et l'autre quelques heures après, parce que les membres du gouvernement se ravisèrent, et décidèrent de laisser au chef qu'on allait élire une belle occasion de se populariser en récompensant les services rendus à la nation, services qui sont aujourd'hui devenus historiques.

Certes, Monsieur le Ministre, il était hors des prévisions du gouvernement provisoire d'alors, qui se désistait d'une de ses plus belles prérogatives, de pouvoir supposer qu'un jour viendrait que celui qu'il avait décoré de la Grand' Croix de l'ordre, et des trois premières, à titre de récompense nationale, que celui-là même qu'il avait distingué, se verrait réduit à faire valoir, à deux reprises différentes, ses droits à la décoration, lorsque ce signe de l'honneur a été accordé à des hommes gravement compromis dans nos dissensions politiques et que l'opinion publique n'a point encore absous.

Ma position de disponibilité serait-elle un motif d'exclusion à toute participation d'honneurs? Je ne saurais le croire, et j'arrive à vous le prouver, Monsieur le Ministre, par des faits plus récents et qui rentrent, me semble-t-il, plus péremptoirement dans les considérants qui précèdent l'arrêté royal et qui militent en ma faveur.

En effet, Monsieur le Ministre, les lettres de M. le Général Évain (pièces 3, 4 et 5), que j'ai l'honneur de vous adresser, sur lesquelles je n'établirai aucun commentaire, prouvent jusqu'à l'évidence, que, bien qu'en disponibilité, dès qu'il y a périls ou dangers à courir, *mon dévouement au Roi et à mon pays* ne se démentent jamais. Ainsi, sévère dans l'accomplissement de mes devoirs, je payai de ma personne, en accourant à l'aide du gouvernement pour réprimer les troubles d'avril; je reçus spontanément un commandement arrêté en plein conseil des ministres et sanctionné par le Roi, qu'on me retira, il est vrai, mais lorsque tout fût rentré dans l'ordre. Ce sont donc des droits nouveaux et réels que j'ai acquis dans ces déplorables circonstances, qui devraient m'exhausser au lieu de m'annihiler et de me froisser dans ce que j'ai de plus cher, l'honneur, ce mobile de l'homme et sa dignité.

J'ose espérer, Monsieur le Ministre, par tout ce qui précède, que vous voudrez bien prendre en grande considération les faits que j'ai l'honneur de vous exposer et que vous daignerez les soumettre au Roi, qui saura, j'en suis certain, apprécier la sincérité des sentiments qui m'animent.

Je finis, etc., etc.

(Signé) Le Général COMTE VAN DER MEERE.

XLVIII.

Bruxelles, le 8 janvier 1838.

MINISTÈRE

de la

GUERRE.

CABINET.

Litt. T. N° 3485.

Monsieur le Général,

J'ai reçu la lettre, en date du 29 décembre dernier, que vous m'avez fait l'honneur de m'adres-

ser à l'occasion des récentes promotions faites par S. M. au grade d'Officier de son ordre.

La seule observation que cette promotion ne comprend que des officiers généraux en activité de service, et non pas même tous ceux de cette catégorie, me paraît suffire à vous donner l'assurance que cette mesure n'a rien qui puisse blesser votre susceptibilité.

Le Ministre de la Guerre,
(Signé) WILMAR.

A M. le Général de brigade, comte Van der Meere,
en disponibilité, à Bruxelles.

XLIX.

Lettre Autographe.

Je me plairai toujours, Monsieur le comte, à rendre justice à la conduite honorable que vous avez tenue en 1815; mais je regrette de ne pouvoir vous donner, aujourd'hui, une preuve de ma bienveillance, en acceptant l'exemplaire que vous avez bien voulu m'offrir du *Recueil des grandes manœuvres d'armée* que vous venez de publier.

Berlin, le 15 septembre 1837.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME.

L.

CABINET DU ROI.

Bruxelles, le 2 août 1838.

Monsieur le Général,

Le Roi a reçu l'exemplaire que vous lui avez adressé de votre ouvrage intitulé : *Recueil des grandes manœuvres d'armée*.

En mettant au jour une semblable publication, vous aurez rendu un service réel à l'art militaire en général et spécialement aux officiers vos compatriotes. S. M. m'a chargé de vous faire ses remerciements de l'attention que vous avez eue de lui offrir ce livre, et de vous exprimer le vif intérêt avec lequel elle se plaît à l'accueillir.

J'ai l'honneur d'être Monsieur le Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) JULES VANPRAET.

LI.

Paris, le 5 juin 1837-

Général,

J'ai reçu avec une reconnaissance extrême le livre que vous avez bien voulu me destiner, et les exemplaires que vous adressez au Roi et aux ducs d'Orléans et de Nemours; ils vont leur être remis. Je me serais acquitté plus tôt de cette commission, si la réception de votre envoi n'avait pas été retardée par mon séjour à Fontainebleau. Je vais lire cet important ouvrage avec une attention digne de son sujet, de l'auteur et de sa nation, si justement amie de la nôtre. J'espère bien aller quelques jours à Bruxelles vous remercier encore de votre souvenir flatteur, et vous renouveler, Général, les sentiments de haute considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LE GÉNÉRAL COMTE DE MONTESQUIOU.

FIN.



